

# CHRONIQUES NONTRONNAISES

## N° 5

### SOMMAIRE

#### **Textes**

- 3-11 Les Guérisseurs, leurs remèdes – Les Saints Guérisseurs M. Doucet
- 12-28 Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du  
Quéroy à Nontron M. Reix
- 29-33 Les chemins de fer en Nontronnais – Les projets non réalisés :  
Nontron – Périgueux ; Nontron – Chabonais M. Reix
- 34-39 La carrière administrative de Jean-Baptiste Joseph Verneilh  
Puyrazeau (1756-1839) M. Drago
- 40-45 La Renaudie Dr G. Durieux
- 46-49 Disparition des ruines du Château-fort de Nontron Mme Battut
- 50-54 La Caisse d'Épargne de Nontron Mme Lafarge

#### **Planches**

- 6 - La Balance de la Santé
- 10 - Porte d'étable fleurie du bouquet de la Saint-Jean
- 16 - Saint-Martial-de-Valette : Le viaduc du Refuge, 1905
- 20 - Nontron – La Gare des voyageurs
- 26 - Nontron – Le viaduc du chemin de fer
- 31 - Nontron – Viaduc de l'avenue de la Gare
- 37 - Portrait de Joseph de Verneilh
- 41 - Le château de la Renaudie à Saint-Front-la-Rivière
- 49 - Etat approximatif de l'éperon en 1825.

N.-B. : Les articles publiés dans ce présent numéro n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Nontron – Juillet 1984

## ET DE CINQ ...

Avec son numéro 5, notre publication atteint maintenant l'âge adulte. Elle laisse derrière elle les vicissitudes de l'enfance et de 'l'âge ingrat'. Son public la reconnaît, la connaît, la sollicite et son audience s'élargit. Elle fait appel à l'intérêt que suscite l'Histoire (la grande Histoire) dans l'opinion française, à la curiosité teintée de fierté que suscite l'Histoire locale (La petite histoire).

Nous souhaitons que tous les habitants du 'Pays nontronnais' se sentent concernés par cette chronique et nous apportent leurs témoignages et leurs documents pour enrichir et élargir son contenu.

Le numéro 5 se caractérise par son éclectisme. Il se compose de sept chroniques s'échelonnant surtout sur les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, avec des retours sur le passé plus lointain et des projections sur l'avenir. Il y sera traité des monuments, des hommes, des institutions.

Les auteurs vous font pénétrer dans la vie personnelle et la vie collective des Nontronnais, grands et petits, sollicités par les sciences et techniques d'avenir, mais fidèles à la tradition rurale et provinciale.

Nous vous souhaitons de prendre à cette lecture le plaisir que nous avons pris à rassembler ces chroniques un peu disparates. A vous de reconstituer la trame qui vous permettra de les situer dans leur contexte historique et géographique.

Le GRHIN  
Juillet 1984

**NDLR** : cet article est publié à titre 'historique' d'une relation de croyances, superstitions, pratiques du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> ; ces faux remèdes ne vous évitent **en aucun cas la consultation d'un médecin en cas de maladie.**

## LES GUÉRISSEURS, LEURS REMÈDES,

Qu'est-ce qu'un Guérisseur ? Monsieur de La Palisse aurait dit « un Guérisseur est un homme qui guérit » ; mais les médecins guérissent mais ne peuvent ou ne veulent pas être appelés Guérisseurs. Un Guérisseur est une personne qui pour soulager des maux n'applique pas des procédés admis par la médecine officielle. En exemple, pour le mal de tête, l'un donnera de l'aspirine, l'autre imposera ses mains.

Nontron était autrefois rattaché au Limousin. Parmi toutes les coutumes et croyances de cette contrée, celles qui touchent la santé constituent une part très importante et tenace. Le Christ était déjà un véritable guérisseur : il rend la vue aux aveugles, la parole aux muets, le mouvement aux paralytiques et même la vie aux morts. De tout temps les guérisseurs ont existé (Esculape était un dieu guérisseur, les médecins en ont fait leur patron). Il y avait un guérisseur dans chaque village ou chaque commune. Leur nombre a diminué mais ils sont encore fort nombreux et dans les campagnes et dans les villes. Il n'existe pas de statistiques car on avoue moins fréquenter ces pratiques aux caractères irrationnels. On se cache pour consulter et cela pour de nombreuses raisons. Les 'grands Guérisseurs' officient plus ou moins ouvertement mais on va aussi consulter en cachette le guérisseur dans l'arrière boutique du Bougnat parisien.

Il existe une similitude entre le Sorcier et le Guérisseur, aux pouvoirs magiques qui se transmettent au sein d'une famille, en général en ligne directe. Ces pouvoirs spéciaux, ce don, peuvent être très divers : devins, jeteurs de sort, enchanteurs, liseurs de lignes, inventeurs d'incantations... et guérisseurs, eux-mêmes très divers et souvent spécialisés dans une maladie.

Quelquefois le guérisseur prétend détenir un secret qui est également transmis dans la famille et qu'il applique aussi bien aux humains qu'aux animaux.

Ce don peut lui venir de Dieu, c'est le cas de la famille Camus en Limousin. Un jour de la Terreur (vers 1793) un Camus ramassa un Christ d'église aux membres mutilés, le reconstitua en entier. Il reçut de cet acte le don de guérir les membres brisés, don qui se transmet à ses descendants. En 1912, deux mille malades seraient venus consulter le Camus en exercice à cette époque.

Le don est souvent doublé d'un ensemble de croyances et de pratiques fondées sur la conception de puissances immanentes à la nature.

Tout le monde possède ce don à un degré plus ou moins développé. Comment développer cette force magique ou mana ? Là n'est pas l'objet de la présente communication et je laisserai mon lecteur sur sa faim.

Le Guérisseur n'est pas médecin et ne dispose pas des procédés habituels pour déceler la maladie, tels que le stéthoscope, l'analyse etc. ... Il emploie des procédés empiriques correspondant à ses études ou à ses dons ou aux deux. Ce sont :

- La radiesthésie à l'aide d'un pendule. Il n'y a pas de règle absolue pour la fabrication de celui-ci et la manière de s'en servir. Ce procédé est souvent utilisé par des médecins afin de détection ou de contrôle. Les corps et les objets émettent des radiations. Le déséquilibre entre le corps sain et l'organe malade influe sur le pendule.

- Le 6<sup>e</sup> sens : le guérisseur détecte par simple approche de la main (effet de chaleur puissante ou de froid) ou du doigt (tremblement ou raidissement).
- La chiromancie : étude des lignes de la main.
- La graphologie : étude de l'écriture.
- L'iridologie : étude de l'œil malade.
- la voyance : le guérisseur ressent le mal de son client et en trouve ainsi l'origine. Ce procédé est très pénible, fatigant. Le guérisseur ne saurait traiter plusieurs malades dans une journée. Il éprouve également des difficultés à se trouver dans une foule où les malades se font sentir.

Le guérisseur ne connaît pas toujours le nom de la maladie mais il voit d'où vient le mal – un mal de ventre peut être provoqué par le foie ou l'estomac – même si le patient ne le dirige pas. Même si certains guérisseurs ont d'excellents diagnostics, il est toujours prudent de les confronter avec ceux du médecin.

Certains guérisseurs se contentent d'indiquer l'organe malade, donnant ainsi de précieuses directives à son client. D'autres indiquent ou appliquent des remèdes souvent discutables tels ceux des 'metze' ou sorciers fantaisistes. En voici quelques-uns :

- Le marteleur de rate : appliqué à l'enfant nu, couché sur une enclume. Le forgeron frappe avec son marteau pendant que le soufflet de forge mugit, que la forge rougeoit. L'effet de peur guérira la rate.
- Contre les dartres et eczéma : réciter des incantations les premiers lundis et premiers vendredis de chaque lune.
- La tourniole ou fi se guérit à l'aide de baguettes de coudrier que l'on met à sécher après incantation sur le doigt. La douleur cesse rapidement, d'après le témoignage d'un instituteur et de dix autres personnes.
- Contre les maux d'yeux et d'oreilles, mettre simplement quelques gouttes de lait de nourrice, à défaut du lait de vache tiédi dans la cuiller.
- pour la migraine : manger de la cervelle d'un pigeon ou d'un corbeau dont la tête a été cuite sur les charbons.
- Contre la jaunisse : mettre de la fiente de poule séchée au soleil dans du vin blanc et boire le mélange.
- Contre la surdit  : placer dans l'oreille un coton imbibé dans de l'huile dans laquelle seront mis des œufs de fourmis broyés.
- le mal de dents sera guéri en récitant, la première nuit qu'on voit la lune nouvelle, trois pater et trois ave en l'honneur de Sainte Apolline, ou en faisant une incantation avec cinq ave et cinq pater, toujours en l'honneur de Sainte Apolline, avec un signe de croix sur la joue du malade.
- Contre la 'rougne' (croûte) des enfants : appliquer du beurre baratté pendant la Semaine Sainte.
- Contre les brûlures : prendre de l'eau de neige tombée le 30 avril, jour de la Saint Robert, ou réciter l'oraison : 'feu ! feu ! feu ! éteins ta fureur comme Judas changea de couleur en trahissant notre Seigneur Jésus-Christ dans le Jardin des Oliviers'. Promener trois fois son haleine sur la brûlure. 'Au nom du Père, du Fils, de Saint Esprit, ainsi soit-il', le guérisseur applique sa salive sur 'lou bruladis' et souffle dessus par trois fois.
- Contre le lumbago : mettre une ficelle de fouet à même la peau, en ceinture très serrée.
- Contre les plaies purulentes : appliquer des compresses de persil pilé avec de l'huile d'olive ou de fleurs de lys, de millepertuis et serpolet macéré dans l'alcool.
- La fièvre tombera avec des compresses de persil haché aux poignets et aux chevilles.
- La langue disparaîtra en prenant tous les matins, à jeun, un verre à bordeaux de vin blanc dans lequel aura trempé, pendant trois semaines, une branche de romarin.
- Les cors tomberont en mettant dessus un emplâtre d'ail pilé et salé pendant trois nuits consécutives.
- Les engelures disparaîtront en prenant des bains d'eau de son ou d'eau de boudins.
- Contre les maux de gorge : se faire un collier de cendres chaudes placées dans un bas du pied gauche.

- Contre la gale : percer un œuf, enlever le blanc. Introduire du soufre, faire chauffer au feu puis y mélanger vinaigre, graisse et un dé de poudre de chasse. Appliquer cet onguent sur les parties malades.

- Contre les maladies nerveuses le patient devra avoir une grande confiance dans son guérisseur. Celui-ci fait déchausser le malade et fait un signe de croix sur les petits doigts de pieds, puis sur ceux des mains. Le malade devra ensuite réciter, à genoux, cinq pater et cinq ave pendant cinq jours, puis faire dire une messe à St Sylvain.

Des applications de sang des règles et de placenta feront disparaître les kystes, les taches de vin et même les verrues.

A nouveau contre les accès de fièvre, deux remèdes originaux : celui dit du 'Bon Dieu' : couper une pousse d'un an de noisetier ; y faire autant d'incisions en croix que le malade a eu d'accès et réciter cinq pater et cinq ave en l'honneur de Ste Geneviève de Paris.

- Celui dit 'du diable' : prendre une touffe d'orties avant le lever du soleil ; y prélever de la main gauche neuf têtes que l'on dépose sous une grosse pierre où on fera le signe de croix du pied gauche en récitant cinq pater et cinq ave.

- Pour éviter les convulsions il faudra couper les ongles du bébé avant l'âge de 1 mois.

- Beaucoup de remèdes contre les verrues :

- Lier une tige de genêts qui se dessèche, la verrue tombe.

- Frotter la verrue avec du suc de chélidoine.

- Enterrer à deux heures du matin une pomme dans un champ sans être vu.

- Mettre deux grains de sel dans un linge ; le jeter dans un chemin ; celui qui le ramasse prendra la verrue.

- Ramasser un os abandonné par un chien et s'en frotter trois matins avant le lever du soleil.

- Frotter la verrue sur l'habit d'un cocu.

- Pour guérir la méningite il faut ouvrir en deux un pigeon vivant et l'appliquer sur la tête du malade.

- Contre le mal blanc : en Nontronnais il fallait confectionner une couronne de chèvrefeuille qu'on plaçait près de la salière dans la cheminée. Elle se dessèche et entraîne la disparition des croûtes.

- Contre la tuberculose : avaler tous les matins trois limaces rouges ou encore boire à jeun de la bave d'escargot, au besoin sucrée.

- pour les vers : l'ail est souverain, soit qu'on le mange cru en aliment, soit qu'on le porte en sachet suspendu au cou ou en collier pour la nuit.

- Pur épurer le sang : employez de la regoule, la douce amère ou le bouillon blanc.

- Contre les douleurs : l'immortelle, la reine des prés ou la bryone.

- L'ivraie et la datura vous feront dormir.

- pour éviter la famille nombreuse prenez de l'armoise, de la rue et du persil.

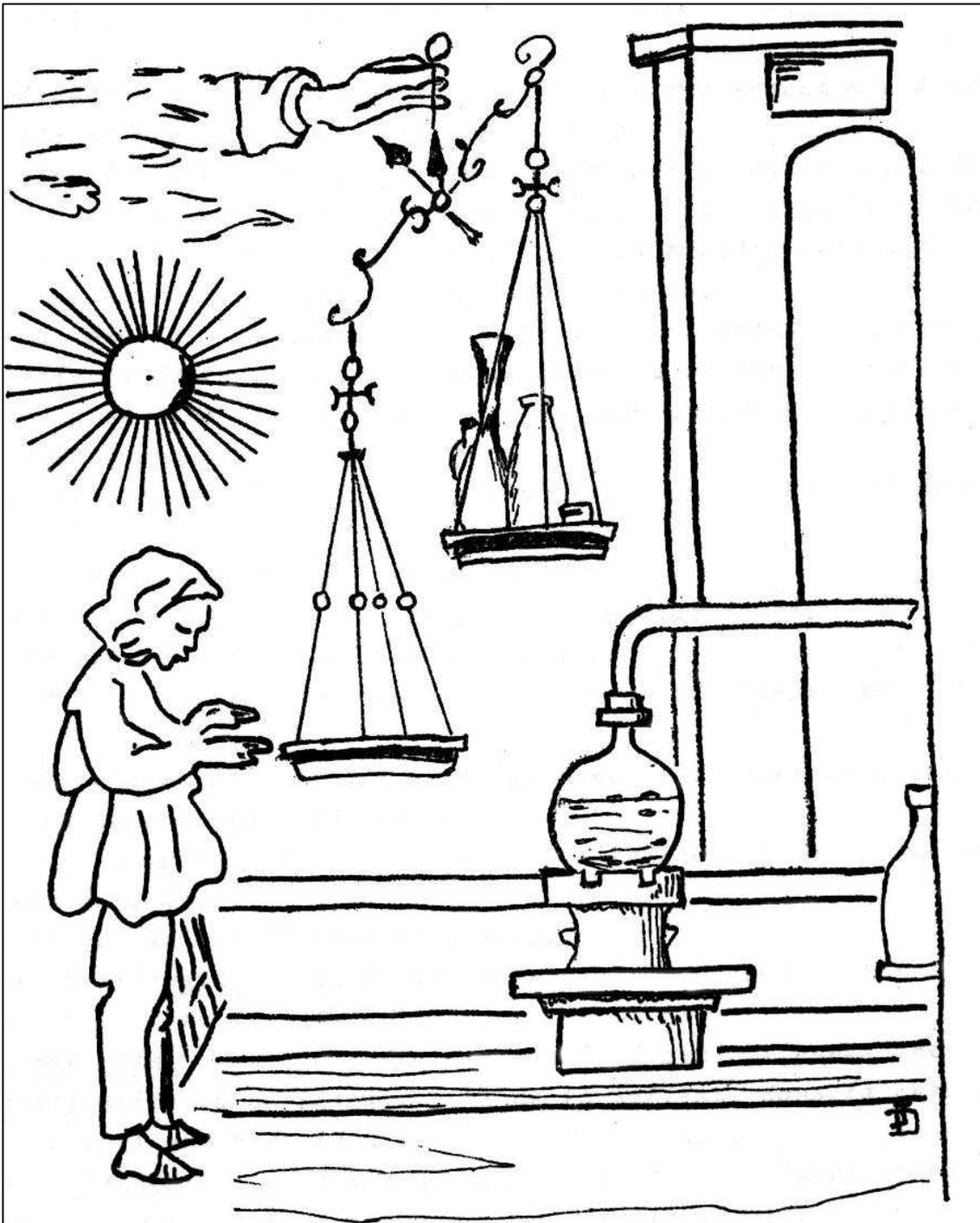
- Comme aphrodisiaque : mangez beaucoup de truffes ou à défaut du safran, de l'oignon et buvez des infusions de menthe poivrées.

- Pour vous faire aimer, l'herbe de matagoth est infallible surtout quand elle a macéré dans le missel pendant la messe.

Dans la partie Sud de la Haute-Vienne et le Nontronnais, des sorciers ou guérisseuses avaient le pouvoir de défaire 'l'encontre'. Celle-ci est souvent une fatigue mystérieuse. On distingue 'l'encontre' d'air produit par un refroidissement, un coup de vent ou courant d'air.

'L'encontre' de terre provient de la fraîcheur du sol par lequel se transmet le 'veré' (rhumatisme, goutte...)

'L'encontre' du soleil : pour le reconnaître il faut garnir un verre d'eau, le recouvrir d'un mouchoir et le renverser. Quand les bulles montent dans le verre, c'est le signe que le patient avait 'attrapé le soleil'.



### "Balance de la Santé"

Le magnétisme pèse plus dans la balance de la santé  
que la meilleure drogue préparée par le plus  
habile des apothicaires ...

Pour se faire soigner 'l'encontre', le patient apportait généralement à la guérisseuse deux bouteilles de vin, lequel servait à l'officiante. G. Rocal décrit la cérémonie : « la 'défaiseuse' ou 'releveuse' se met à genoux et trace sur elle une croix, le cierge béni sert à allumer un sarment de vigne. Des signes sacrés sont inscrits dans l'air... les charbons ardents sont vivement jetés dans l'eau (ou le vin)... les oraisons sont indispensables pour qu'une vertu curative passe dans l'eau ou le vin ; on doit boire ensuite le breuvage. »

Toujours en Nontronnais, on guérit la coqueluche en suspendant au cou du malade un poil de bouc enfermé dans un sachet. Nous avons déjà vu comment guérir le mal blanc.

Les galeux se guérissent au matin de la Saint Jean en se roulant nus dans une chènevière. A Saint-Pardoux-la-Rivière, si un sort est jeté aux bêtes, tracez un cercle, faites les passer au milieu, vous les désensorcellerez. A Nontron, elles passeront sur un manche à balai pour éviter le 'mauvais œil'. A Saint-Saud 'La Barouno' enfant, était atteinte de la fièvre des marais : deux jours de lit, un jour d'accalmie. La mère fit trois couronnes, les plaça sur trois sources dans un pré. La fillette bu à même à l'intérieur de la couronne. Puis elles partirent sans regarder derrière elles pour que la fièvre abandonnée dans le pré ne se réintégrât pas dans la victime.

Cette liste n'est pas limitative. Il existe une grande, grande diversité de remèdes de 'bonne femme', une encyclopédie ne suffirait pas pour les citer tous.

Le plus souvent, ils sont sans danger pour les gens ou les animaux, le plus souvent, car on cite le cas à Ambazac où dix-huit enfants meurent du croup alors qu'ils étaient traités par le guérisseur du coin.

Les techniques d'action peuvent être :

- physico-chimiques. Verrues soignées au suc ; pommade à base de suif sur la brûlure ; préparations à boire, les plantes, les fleurs sont souvent à la base des mélanges, suivant le mal (cassais, panaris...) et l'emplacement du mal (membres, corps, tête), elles seront mises en tisanes, décoctions mais aussi en emplâtres ; guérison par le feu (paysan placé dans le four de Prémices du Moulin du Frau)...

- Côté magique qui s'y mêle : plantes cueillies dans certaines conditions, prières ou incantations qui accompagnent l'acte. La salive est un support magique (Jésus l'emploie pour guérir l'aveugle). Elle est employée en onction du nez et des oreilles dans le baptême. Le souffle chaud ou froid suivant le cas chasse le mal. Le cercle délimite le secteur protégé. Le geste contraire est employé dans la prière à l'envers ; on cueille une herbe à reculons. Les prières sont dites en nombres sacrés : trois ou cinq ou leurs multiples.

- Caractère psychologique : le guérisseur et son patient doivent être en pleine communion. Ce dernier connaît la réputation, le pouvoir de celui qui le soigne, sanctionné par un jugement collectif. Si certains guérisseurs demandent le secret, en général ils agissent au grand jour. Ils n'emploient aucun moyen intentionnellement nocif et ne doivent avoir aucun mauvais sentiment. Les mauvais, jeteurs de sorts, surtout les femmes, risquent le choc en retour. Le bon essaie de guérir ou de soulager. Il ne doit jamais demander d'arrêter le traitement médical mais soignera si possible en accord avec le médecin.

Après avoir énuméré, peut-être un peu trop longuement, les remèdes des 'metzes' je passerai sous silence les traitements des dits 'grands guérisseurs' pour vous dire quelques mots sur le 'rebouteux'. Nous ne possédons que peu de sources sur ce guérisseur, les patients n'aimant pas s'entretenir de cette pratique pas plus que de toutes leurs superstitions. Les rebouteux ou renoueux ou rhabilleur, nombreux dans nos campagnes, guérisseurs de 'carfouladis', réduisent entorses, foulures, luxations et parfois même les fractures. Ce guérisseur est à la fois radiesthésiste et magnétiseur ; il fait preuve d'une science réelle. Souvent son manque de connaissances anatomiques est compensé par un don du toucher, une main sûre.

Il détecte le mal par magnétisme ou par le toucher (transmission par le pouce, par ondes vibrantes, par chaleur ou froid...) puis remet en place sur tout le trajet les muscles, tendons... et procède au calage. Ce travail est parfois accompagné d'une prière. A Augignac, un rebouteux guérissait les carfouladis en délimitant la zone douloureuse à l'aide de son pouce mouillé de salive et en crachotant. Ensuite sur le cercle ainsi tracé, il accomplit un certain nombre de signes de croix.

Si beaucoup de rebouteux sont connus comme très habiles, beaucoup sont des charlatans ignorants. Certains de ces derniers prescrivent des remèdes que ne renieraient pas les 'metzes' : langues de serpent employée pour guérir certaines fièvres, peau ou tête de vipère pour guérir la dysenterie chez les enfants. Voici la conjuration ordonnée par un certain rebouteux : le malade devra boire une fois par jour et pendant trois jours consécutifs une cuillerée à bouche d'eau bénite dans laquelle on aura mis un grain de sel de cuisine ; puis il devra boire une tisane faite de trois pousses ou têtes de cassis, d'une ou trois têtes de cresson et d'une troisième plante : le noisetier.

On raconte qu'un certain docteur issu d'une famille de rebouteux ne mettait pas ses titres sur sa carte mais faisait suivre son nom de sa qualité : neveu de madame X..., la rebouteuse.

Quelque irréelles, quelque puériles et même absurdes que soient certaines pratiques 'médicales' que je viens de citer, la société actuelle est loin d'égaliser la crédulité de nos anciens, mais il faut reconnaître que les résultats sont souvent remarquables avec de véritables guérisons. Mais y avait-il vraiment maladie ou maladie imaginaire, mais toujours réelle, pour le malade ? La démarche chez le guérisseur est d'ordre affectif, chez le médecin d'ordre intellectuel. Cet ordre affectif est maintenu par le guérisseur. Le malade doit être convaincu de sa réussite. Il n'y a pas échec, mais, non réussite. Il faut recommencer, changer de formule, invoquer un autre Saint. Si la mort survient, ou les rites n'ont pas été bien accomplis ou le 'sort' était trop fort.

Il faut remarquer que les traitements sont plus curatifs que préventifs. Pour ces derniers, employez des talismans. En voici quelques-uns très efficaces :

- Porter sur soi des incantations, des prières, des amulettes, un trèfle à quatre feuilles, des pierres aux pouvoirs magiques, des touffes d'herbe qui peuvent préserver (ou guérir) des 'fièvres', un sou percé, un pied de biche, des médailles et que sais-je encore...
- Avoir à la maison des poules ou des chats blancs ou noirs. Tous devraient avoir des vertus surnaturelles.

Croyez ou ne croyez pas aux guérisseurs, aux 'metzes', aux rebouteux et même aux talismans, je ne suis pas là pour vous convaincre mais pour essayer de vous distraire. Un seul conseil : soyez prudents dans votre choix.

## Les Saints guérisseurs.

Les Saints qui furent des hommes qui vécurent dans la contemplation du Très-Haut sont des intermédiaires tout désignés entre le Ciel et la Terre. Eux seuls pouvaient protéger les chrétiens des maléfices du Diable. Ils ont occupé plus de place dans le cœur de l'homme que Dieu lui-même. Les faveurs que l'homme leur demande sont spirituelles ou temporelles. Les premières ont de moins nombreux partisans, c'est la part du chrétien plus éclairé qui a recours à un Saint pour devenir meilleur, se corriger d'un défaut. Au contraire, ceux qui sollicitent la santé, la santé du bétail, la moisson abondante, la richesse... sont fort nombreux. Dans la maladie des hommes ou des animaux ils invoquent les 'Saints Guérisseurs'.

Les 'Saints Protectors' sont évoqués dans les cas de fléaux tels que les orages, la grêle, la sécheresse, la famine, les accidents de toute nature.

Enfin, tous les corps de métiers dont l'organisation en corporations très puissantes avant la Révolution, auront chacun leur 'Saint Patron'.

Lorsque les remèdes sont devenus inutiles, ou qu'on ne veut pas en faire usage pour différentes raisons, le fidèle se retourne vers la croyance et les intercessions deviennent des

médicaments qui peuvent bousculer la nature et rendre la santé mais toujours avec la nécessité de croire.

Comment naît la dévotion à un Saint ?

- D'un calembour sur un nom :

St Clair est invoqué par celui qui est malade des yeux ou celui qui veut voir clair.

St Aurélien ou Aureille par celui qui est dur d'oreille.

- De la tradition de sa vie ou sur un fait de sa vie : il aurait fait un miracle ou provoqué une guérison. Lui-même serait affligé d'une maladie, le pouvoir de guérir lui est alors attribué.

Voici quelques Saints que vous aurez à invoquer suivant nécessité :

- St Martial – Enfant il est aimé de Notre Seigneur. Il reporte son affection sur les petits, et les mamans l'invoque pour faire marcher leur bébé. Dans notre Limousin, il est invoqué en patois, « *monsieur Sen Marsau, prégate pour nous Nostre Seinhour, qu'il nous veulhas bien garda nastras rabas, nostras castanbas, nostra femna.* »

- St Eloi – guérit les ulcères appelés souvent 'mal de St Eloi' en souvenir de l'héroïsme avec lequel il les baisait.

- St Pardoux – les 'possédés' ont recours à ce Saint. Quand il rencontrait un de ces malheureux, il le soulageait en lui donnant de l'eau ou de l'huile bénite. Il est également invoqué pour guérir les bébés. On jette les petits bonnets dans la fontaine le jour de la fête locale. Il détend les jambes croisées.

- St Fiacre – Guérit le mal des reins. Pour cela vous vous ceinturez les reins avec une corde de chanvre que vous porterez ensuite à Monsieur le curé après l'avoir faite toucher à St Fiacre. Il guérit également les bêtes à cornes.

- St Léonard – Honoré comme libérateur des prisonniers, est invoqué pour les accouchements heureux.

- St Basile – Guérit les animaux, on lui portera donc en offrandes des œufs, de la laine, de la plume...

- La clef de St Hubert – Guérit les animaux mordus par un chien enragé.

- St Loup – Guérit les maladies d'intestins et la diarrhée.

- St Eutrope – Vous avez deviné, guérit les estropiés.

- St Nicolas – Vous guérira des rhumatismes.

- St Blaise – Vous avez une brûlure, prenez de l'eau bénite le jour de Pâques, faites trois signes de croix sur la plaie en disant cinq pater et cinq ave à l'intention de St Blaise.

- St Roch – Assiste à la bénédiction du bétail, des abeilles. Il est invoqué lors de leurs maladies.

- St Jean – Que de pouvoirs ! et il est le plus populaire.

Le feu de la Saint Jean est un feu de joie mais aussi il évite le mal aux reins pendant la moisson. Les enfants présentés dessus seront préservés des fièvres. En grattant le feu ou en secouant un tison, plus il y aura d'étincelles, plus il y aura de raves à l'automne prochain, grosses comme des sabots, et bonnes comme des biscuits. Au matin, lorsque le foyer est éteint, les premières bêtes qui passeront dessus seront les plus belles et les plus productives. Trois tiges de blé qu'on aura approchées de la flamme en les mettant autour du corps comme ceinture, empêcheront pendant l'année entière toute maladie ou douleur des reins. Les herbes ramassées à la Saint Jean, avant le lever du soleil, auront des propriétés médicinales accrues : la digitale, le serpolet, le millepertuis, le bouillon blanc, le sureau, l'aubépine, le noisetier, le noyer, le groseillier... les bouquets de fleurs des champs cueillis à la Saint Jean seront cloués au-dessus des portes des maisons, des étables ; ils préservent des épidémies, de la foudre. Ces mêmes bouquets peuvent même décorer le tas de fumier qu'ils rendent ainsi plus fertile. La fumée des herbes de la Saint Jean dans les étables donne force aux bêtes, les fait grandir, les enfants aussi. St Jean purifiait les eaux. Il ne fallait pas prendre de bain dans la rivière avant que St Jean ne soit passé sur les eaux.

- St Jean-Baptiste – Est invoqué pour la préservation des troupeaux. La veille de sa fête, le prêtre bénissait les troupeaux devant le portail de l'église.



Porte d'étable fleurie du bouquet de la saint Jean

Mais attention aux Saints méchants qui peuvent donner des maladies aux hommes. Dans le Nord du département et plus particulièrement en Nontronnais, chaque église avait un Saint redoutable.

St Sicaire, Saint de Brantôme, était redouté de fort loin : 'il est mauvais' disait-on. Les rhumatismes étaient attribués à St Avit, aux Saints de Varaignes, de Pluviers. Pour guérir de leurs maladies, il fallait les invoquer, leur donner offrandes.

Les Saints sont souvent associés aux 'Bonnes Fontaines'. Celles-ci feront l'objet d'une autre communication, si toutefois la présente ne vous a pas trop ennuyés.

### Sources

- « Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années. » (1827) Par J. J. Juge.
- « Mon Limousin » Par G. Michel Coissac (1913).
- « Cours de magnétisme personnel » Par Henri Durville (1933)
- « Lemouzi » n° 5 p. 65
- « De quelques manifestations de la mentalité primitive en Limousin » Par le Dr Y. Clancier-Gravelat
- « les vieilles coutumes dévotieuses et magiques du Périgord » Par Georges Rocal (1912)

Communication de M Doucet  
Du 3 mai 1979  
Archives du GRHIN N° 42

## PETITE ÉTUDE HISTORIQUE SUR LA LIGNE DU CHEMIN DE FER DU QUEROY À NONTRON.

Ce n'est que relativement tard que la Dordogne fut desservie par le chemin de fer. Si on ne tient pas compte de la ligne Paris-Bordeaux, ouverte vers 1850, qui effleure l'Ouest de notre département, il faudra attendre le 20 juillet 1857 pour voir l'inauguration de la ligne Coutras-Périgueux et le 31 août 1860 pour celle de Périgueux-Brive.

Les Nontronnais d'avant-garde ne voulaient pas rester à l'écart, en particulier M de Mazerat, maire de Nontron, avait proposé dès 1854, que Nontron soit le point de jonction de trois lignes : Limoges-Périgueux, Périgueux-Angoulême et Angoulême-Limoges.

En 1853 s'était créée la Cie du 'Grand Central' qui sera concessionnaire de la ligne Périgueux-Limoges. (cette compagnie sera absorbée plus tard par le P.O.).

En juillet 1854, trois tracés étaient proposés aux commissions d'enquête (pour la ligne Périgueux-Limoges).

L'un passait à Nontron, le deuxième par Thiviers et le troisième par Saint-Yrieix. La commission de la Dordogne avait proposé : Thiviers par huit voix contre deux à Nontron et zéro à Saint-Yrieix.

Celle de la Haute-Vienne avait donné cinq voix à Saint-Yrieix et quatre à Nontron, zéro à Thiviers.

Les Conseillers municipaux de la Charente, consultés officieusement, choisirent tous Nontron.

Pourtant ce fut la ligne par Thiviers qui fut choisie et l'inauguration eut lieu le 26 août 1861. Elle était longue de 99 km et n'avait qu'une voie simple, le voyage d'inauguration dura 2 h  $\frac{3}{4}$ . La ligne Périgueux-Limoges avait échappé à Nontron. On espéra se consoler avec la ligne Angoulême-Limoges.

Si M de Mazerat avait rédigé un 1<sup>er</sup> mémoire : « Observations sur l'établissement d'un chemin de fer de La Rochelle au grand Central par Angoulême », imprimé en mai 1853, réédité en août 1853, complété en août 1854, il suscita la formation d'une « Association pour l'étude d'un avant-projet de chemin de fer d'Angoulême à Limoges », autorisée par décision ministérielle du 11 avril 1856, qui, bien sûr, préconise le passage par le Nontronnais.

Le 21 août 1856, M Rouher, ministre des T.P. autorise cette association à faire des études à ses frais, celle-ci rédigea de nombreux mémoires :

- Août 1856, mémoire avec cartes sur un chemin de fer de La Rochelle et Rochefort, relié à la ligne de Limoges à Brive par Angoulême – Nontron – Châlus.
- 4 octobre 1860, avant projet de M Saleta ingénieur des Ponts-et-Chaussées pour une ligne Angoulême-Limoges par Nontron.
- 6 février 1861, étude d'une variante par Montbron et Piégut (ces deux études ont été faites à la demande du C.G.).
- mars 1861, note avec cartes adressée à la commission d'enquête (signée par MM Mazerat, Malet, de Verneilh au nom de l'Association).

- 1867, mémoire de M Bouillon, maître de forge à la Rivière (Cussac 87) qui examine les deux tracés du chemin de fer d'Angoulême à Limoges (l'un par Nontron, l'autre par la vallée de la Vienne) et qui conclut en faveur de Nontron.
- 1867, M de Malet : chemin de fer d'Angoulême à Limoges, Brive, Périgueux par Nontron. Réponse aux adversaires de ce tracé.
- 1867, dépôt du rapport officiel de M Saleta pour la ligne de Nontron.
- 1868, M de Mazerat obtient par l'entremise de M le comte de Walles de la Valette, député de l'arrondissement, une audience auprès de l'Empereur qui reconnaît la valeur de la Vienne, tracé souhaité par les villes d'Angoulême et de Limoges. En compensation, l'Empereur promet une ligne Angoulême-Nontron.

Quels étaient les arguments des Nontronnais ? Ils peuvent se résumer en deux points :

- La ligne par Nontron serait plus courte : en effet, elle devrait se raccorder à la ligne Limoges-Périgueux vers Bussière-Galant, une économie de 40 km.
- Elle desservirait les hauts-fourneaux et les forges du Bandiat, ce qui assurerait un gros trafic (pourtant le traité de libre échange avec l'Angleterre commençait à se faire sentir). Le tracé n'avait qu'un défaut, c'est qu'il ne desservait pratiquement pas la Charente ni la Haute-Vienne.

Le 18 juillet 1868, une convention était passée entre l'Etat et la Cie des Charentes pour l'établissement d'un chemin de fer d'Angoulême à Limoges et d'Angoulême à Nontron. Pourtant le prolongement de la ligne d'Angoulême à Nontron vers Limoges semble encore possible puisqu'une lettre du 16 août 1869 du Ministère des T.P. au préfet de la Dordogne lui annonce que M Saleta, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, est détaché sous les ordres de M Barreau, ingénieur en chef au service des études d'un chemin de fer d'Angoulême à Limoges par Nontron.

## **Un premier avant-projet est déposé le 12 mai 1869.**

### **Voici ses grandes lignes :**

- Le Queyroi-Pranzac - limite de la Dordogne : 19,6 km
  - Nontron : 15,5 km
  - La largeur de la plate-forme serait de 3,57 m pour une voie ou de 7,14 m pour deux voies.
  - La voie reste sur la rive gauche (après Javerlhac).
  - La gare de Nontron est prévue en amont de Saint-Martial à 2,5 km de Nontron. « Les difficultés exceptionnelles de terrain ne permettent guère le choix, de plus, cela facilitera le prolongement vers Périgueux par le 'col de Rapevache' ».

Cet avant-projet ne donne plus aucune chance à Nontron d'être sur la ligne Angoulême-Limoges, en effet, le projet définitif de la ligne Angoulême-Limoges a été approuvé le 18 novembre 1870 et le 5 janvier 1871 (elle sera inaugurée le 26 avril 1876).

Par contre, la ligne Angoulême-Nontron avait été déclarée d'utilité publique le 6 avril 1870. Elle devait être terminée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1879.

500 000 F sont inscrits au budget de 1873 et autant à celui de 1874 pour notre ligne. La Cie des Charentes annoncera à ses actionnaires (en 1874) qu'elle recevra quatre millions de subventions de l'Etat pour la construction. (Pour 35 km : 114 285 F/km)

## **Loi sur les chemins de fer du 11 juin 1842.**

- L'Etat se charge de l'acquisition des terrains, des terrassements, des ouvrages d'art et des gares (y compris l'infrastructure).
- Les Cies fermières se chargent des superstructures (ballast, rails...), du matériel roulant et de l'exploitation.
- La durée de l'exploitation et les tarifs sont fixés par des baux passés avec les Cies.
- La valeur de la voie et du matériel roulant sera remboursée aux Cies à la fin des baux.

La guerre de 1870 a tout bouleversé et on repart à zéro, pratiquement.

Une lettre du Ministre des T.P. au préfet, datée de Versailles le 22 septembre 1872, dit entre autres choses : « Le Conseil Général de la Dordogne a émis le vœu, le 29 juillet d'une construction d'un chemin de fer de Nontron à Angoulême et vous demandait de faire connaître l'état actuel de la question... La Cie des Charentes présentera un projet de tracé définitif en octobre prochain. » Mais il semble que les travaux ne commencèrent qu'en septembre 1872, bien que M Compaing, ingénieur, fût chargé du contrôle des travaux depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1869 (lettre du ministre des T.P. au préfet), M Wocheur étant l'ingénieur en chef de la Cie des Charentes. Il sera remplacé le 24 janvier par M Richard Louis.

Le trajet définitif fut approuvé, enfin, le 17 mai 1873 par son Excellence le Ministre des T.P. qui fit toutefois les remarques suivantes :

- les courbes auront un rayon de 500 m mais on pourra admettre un rayon de 300 m à l'entrée de la gare de Nontron.
- La gare de Nontron est bien située pour un prolongement vers Périgueux.
- Il faudra réduire la pente à l'entrée de la gare de Nontron (0,05/m).
- Il faudra augmenter les paliers des gares de Nontron et de Saint-Martin.
- Jusqu'à Villejaleix le tracé est celui que nous connaissons mais au moulin de Villejaleix, la ligne passe sur la rive droite du Bandiat, sous Montagenet, la gare de Nontron est située à peu près à l'emplacement actuel.

« Les travaux devraient commencer en 1874 » disaient les optimistes.

Le 19 janvier 1876, le préfet prend l'arrêté d'enquête d'utilité publique :

« Nous, préfet de la Dordogne, vu :

- la convention du 18 juillet 1868 entre l'Etat et la Cie des Charentes relative aux chemins de fer ci après... Nontron à la ligne d'Angoulême à Limoges.
- le décret du 18 juillet 1868 approuvant ladite convention.
- le décret du 6 avril 1870 portant déclaration d'utilité publique du chemin de fer ci-dessus.
- le plan tracé dudit chemin de fer dans le département approuvé par décision en date du 17 mai 1873 par son Excellence le Ministre des T.P. ... »

Les plans seront déposés pendant 8 jours dans les communes de Varaignes, Teyjat, Javerlhac, Lussas et Nontronneau, Saint-Martial-de-Valette, Nontron à partir du 28 janvier courant. Les observations...

A afficher à la porte principale des églises et maisons communes et à annoncer à 'son de trompe ou de caisse'.

La commission d'enquête est composée de :

- M Mazerat : député, conseiller général,
- M de Malet : conseiller général,
- M Laugardière : conseiller d'arrondissement,
- M L'ingénieur de la Cie,
- M le maire de la commune.

Peu de réclamations furent déposées :

- à Varaignes : 3
- à Teyjat : 1

- à Javerlhac : une vingtaine
- à Lussas : 5
- à Saint-Martial : 4
- à Saint-Martin : 1

(Celles-ci ne portent que sur des problèmes d'enclaves et de desserte des terres).

Cependant à Javerlhac : « La voie passe à 2,60 m du portail de ma grange, je ne pourrai entrer avec une charrette. »

M Marquet : « La voie passe à 25 m de mon toit à bœufs... à une si petite distance, le bruit d'un train peut effrayer les animaux et provoquer des accidents. »

La distance entre Nontron et la Charente est de 15 204,89 m. Trois gares sont prévues : Varaignes et Javerlhac, stations de 3<sup>e</sup> classe, Nontron, gare de 2<sup>e</sup> classe, et une halte à Saint-Martin (de voyageurs).

La construction de la ligne nécessite des déviations du Bandiat sur une longueur totale de 542 m, en particulier le pont de Javerlhac (128 m), Jomellières (203 m).

Toutes les communes des cantons de Bussière-Badil et de Nontron, ainsi que quelques autres furent consultées sur l'emplacement de ces gares, et ne soulevèrent pas d'objections, sauf Mareuil qui 's'incline douloureusement devant le tracé définitif'. Saint-Pardoux : 'la gare de Nontron est bien choisie pour un prolongement vers Saint-Pardoux'. Connezac réclame une halte marchandises à Saint-Martin.

## **Expropriation pour cause d'utilité publique.** (loi du 3 mai 1841)

L'Etat propose un achat à l'amiable ; s'il y a refus, le tribunal civil du lieu est saisi et désigne sur une liste dressée par le Conseil général, 16 jurés et 4 suppléants qui fixent le prix.

Prix des terrains pour les communes de Lussas, Saint-Martial et Nontron, 21 octobre 1878.

- Offres amiables :

12 ha 7067 pour 121 541,88 F (par ha : 9565,18 F, par km 31 082,49 F).

Dans ce chiffre, 6156,56 F représentent la valeur du terrain et 3408,62 F représentent l'indemnité de dépréciation.

- Offres légales :

12 ha 7067 pour 99 444,49 F (par ha 7826,18 F, par km 25 435,44 F).

La Cie propose des prix amiables plus élevés pour aller plus vite. Il semble que peu de propriétaires saisissent le tribunal (7 ?). Cas particulier : M de Pindray, au Claud, commune de Saint-Martial, 4 ha 25 a 34 ca au prix de 41 456,88 F (9746,76 F/ha).

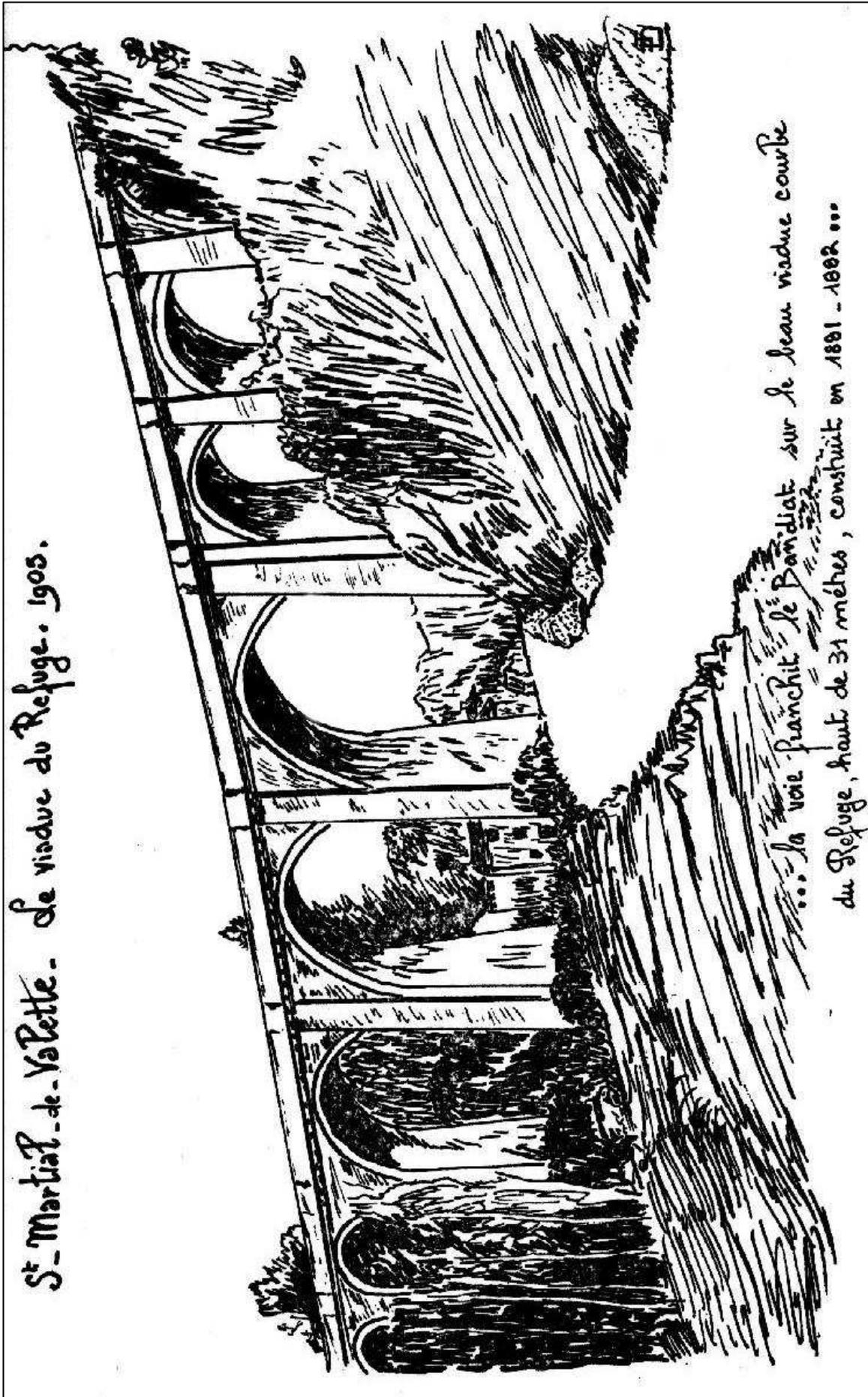
Le 15 mai 1889, on revendit aux enchères des parcelles de terrains acquises et non utilisées, au total 69,63 ares, la mise à prix fut de 450 F et les enchères montèrent à 947 F (1380 F/ha).

Les terrains furent acquis pour deux voies, même si les travaux de terrassement étaient prévus pour une seule voie. (Il faut remarquer que tous les ouvrages d'art sont construits pour deux voies, du Queyroi au viaduc du Refuge inclus).

Les travaux préliminaires commencèrent le 5 décembre 1876. les travaux de construction de la ligne furent divisés en trois lots :

- le 1<sup>er</sup> du Queyroi à la limite de la Dordogne,
- le 2<sup>ème</sup> de cette limite au piquet 110 (110<sup>e</sup> hm) environ Villejaleix,
- le 3<sup>ème</sup> du piquet 110 à Nontron.

Le 10 octobre à Paris, adjudication des travaux du 2<sup>e</sup> lot à MM Vigouroux et Meyer, Théophile ou Théodore. Les travaux commencèrent le mardi 5 décembre à Javerlhac vers la Charente.



Les travaux semblent se dérouler normalement jusqu'au 30 juin 1878, date à laquelle la Cie des Charentes est rachetée par l'Etat. Les travaux étaient alors pratiquement achevés jusqu'au poteau 110.

## Compagnie des Charentes.

La Cie des Charentes ne possédait en 1873 qu'une grande ligne (Rochefort-Angoulême) et de nombreux tronçons qu'il faudrait prolonger pour obtenir la rentabilité des investissements, de plus, ses relations avec le P.O. sont mauvaises. La Cie des Charentes avait pour ambition de réaliser le réseau ferré du Centre Ouest, de Bordeaux au Mans. Le gouvernement voudrait voir fusionner le P.O. et la Cie des Charentes qui refuse. De plus, le gouvernement s'engage, s'il obtient l'accord du parlement de garantir pendant cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880 l'intérêt à 5 % du capital d'établissement des lignes des réseaux (Cie secondaires, telle Angoulême-Nontron).

Toutefois la Cie des Charentes absorbe la Cie de la Vendée, concessionnaire de la ligne Niort-Saumur.

A la même époque, le P.O. propose à la compagnie des Charentes de fusionner : nouveau refus.

Le 25 juillet 1876, le P.O. rachèterait enfin la compagnie des Charentes si le gouvernement est d'accord. Cet accord, le P.O. ne l'obtient pas. La situation financière doit continuer à se dégrader puisque le gouvernement décide en février 1878 de racheter les compagnies secondaires (dont la compagnie des Charentes fait partie).

Les compagnies secondaires ont émis des titres pour une valeur double ou triple de la valeur réelle de la construction, ce qui les a amenées à la faillite (dit l'Union Nontronnaise). L'Etat ne rachètera que selon le coût réel de la construction. Il achète les 777 km de la Cie des Charentes pour 113 505 391 F. En réalité, les compagnies secondaires avaient émis pour 415 à 420 millions de titres qui seront rachetés pour 344 millions (perte d'environ 75 millions).

L'Etat prévoit pour terminer la ligne de Nontron 5 372 000 F (pour 34 km) et pour l'ensemble des lignes 108 000 F/km qui se répartissent ainsi :

- superstructures : 80 000 f/km
- matériel roulant, mobilier : 23 000 F/km
- frais de personnel et divers : 5000 F/km

le parlement vote le rachat des Cies secondaires par la loi du 18 mai 1878 et se crée alors le réseau « des chemins de fer de l'Etat », administré par un Conseil de 9 membres. Ce Conseil pourra concéder tout ou partie de son réseau à d'autres Cies.

Le 30 juin à minuit, prise de possession par l'Etat de la Cie des Charentes. Les travaux s'arrêtent pour permettre l'inventaire des travaux réalisés.

## De nouvelles adjudications sont nécessaires.

Le 26 décembre 1878, adjudication du 1<sup>er</sup> lot (Le Queroy à la limite du département) 19 191,17 m, montant estimé à 270 000 F, M Vigouroux l'emporte avec un rabais de 2 %.

- Adjudication de 2<sup>ème</sup> lot le 11 décembre 1878 : montant 4 742,20 F.
- Adjudication de la tranchée de Puyfaiteau le 9 septembre 1878

Quant au 3<sup>ème</sup> lot il se règle selon un marché de gré à gré le 9 décembre 1879. M Vigouroux est toujours l'adjudicataire car il s'agit de terminer les travaux commencés par la Cie des Charentes.

Nous avons parlé de la tranchée de Puyfaiteau, en effet vers 1878, on a changé le tracé de la ligne à partir du 110<sup>e</sup> poteau (km 11,34240).

## Avantages de la variante de Puyfaiteau :

- Diminution du cube des terrassements (qui de 127 000 m<sup>3</sup> passe à 103 000 m<sup>3</sup> avec une bonne compensation des déblais et des remblais).
- Suppression de la tranchée de 25 000 m<sup>3</sup> en terrain argileux sur le coteau de Montageneix.
- Conservation à l'arrivée à Nontron de l'importante propriété du Claud que l'ancien tracé morcelait en séparant le parc de la maison.
- Amélioration du tracé en plan et en profil,
  - a) Exhaussement de 3 m au niveau de la plate-forme de la gare, ce qui facilitera le prolongement de la ligne vers Périgueux.
  - b) Allongement du parcours de 341 m permettant de réduire de 1000 m la longueur de la rampe de 0,015 m/m prévue sur 2800 m pour atteindre Nontron.
  - c) Substitution d'un viaduc à 2 passages inférieurs de 7 m à un pont de 18 m avec fondations difficiles.

Le viaduc prévu est un viaduc métallique avec une pile centrale ; le tracé est légèrement modifié, les courbes ont un rayon minimum de 400 m, sauf à l'entrée de Nontron, 350 m, la pente maximum est de 0,015 m/m (longueur du viaduc 102,53 m).

Quelques prix selon les devis :

- 1 manoeuvre ou terrassier gagne	3,50 F par jour
- 1 paveur	4,50 F par jour
- 1 maçon, mineur, charpentier	5,00 F par jour
- 1 forgeron, tailleur de pierre, poseur	6,00 F par jour
- 1 voiture à 1 cheval (conducteur compris)	9,00 F par jour
- 1 voiture à 2 chevaux (conducteur compris)	14,00 F par jour
- 1 voiture à 3 chevaux (conducteur compris)	19,00 F par jour

Les Etablissements la Roche Jaubert et Mathieu s'adjugent un pont-rail de 1,50 m et un passage inférieur de 4 m, en fer, pour 3 178,15 F.

**Revenons aux travaux de M Vigouroux**, pour qui les ennuis vont commencer.

Les travaux ne devaient pas être poussés assez activement au gré de l'administration car le préfet, le 2 août 1879, par un arrêté, met en demeure M Vigouroux d'avoir, dans la tranchée de Puyfaiteau, 10 carriers et 2 tombereaux à 3 chevaux ou 2 wagons à 2 chevaux pour l'approvisionnement en moellons bruts.

En octobre 1880, M Vigouroux, adjudicataire du 2<sup>ème</sup> lot, demande la résiliation de son marché, car si le devis était de 47 424,20 F, le montant actuel des travaux atteint 72 584,62 F. L'administration lui répond que le devis n'était qu'une estimation et qu'elle a toujours payé les sommes réclamées. En conséquence elle refuse la résiliation. De plus, toujours par arrêté préfectoral, M Vigouroux est de nouveau mis en demeure. Le 30 octobre 1880, d'avoir 90 terrassiers et 10 maçons, constamment au travail.

Les rapports entre l'adjudicataire et l'administration étaient donc pour le moins tendus quand il reçoit l'ordre d'arrêter pour le 1<sup>er</sup> août 1880, les travaux du 3<sup>ème</sup> lot, jusqu'à ce que l'administration supérieure ait statué définitivement sur l'emplacement de la gare de Nontron (emplacement qui avait été déjà fixé 'définitivement' par décret de 2 janvier 1878). En effet,

l'administration semblerait hésiter devant le prix nécessaire pour établir la gare de Nontron à l'endroit prévu (construction de 2 viaducs) et pencherait de nouveau vers une gare sur Saint-Martial, vers Rapevache (cf. plus loin sur le chapitre de la gare).

NB. : Un télégramme du sous-préfet de Nontron au préfet proteste vivement contre la suspension des travaux car, le 1<sup>er</sup> août, il y a des élections cantonales très importantes à Nontron (M Dusolier est candidat). Le préfet répercute cette observation au Ministre des T.P..

Réponse ?

En octobre 1880, M Vigouroux démonte et range son matériel et licencie ses ouvriers, les travaux du 2<sup>ème</sup> lot sont donc terminés (ou du moins l'estime-t-il). Quelques jours après le licenciement du personnel, les ingénieurs viennent ordonner à M Vigouroux quelques menues modifications dans les travaux faits. On devine comment M Vigouroux répondit à ces ordres et c'est sûrement pourquoi le préfet prit son arrêté du 30/10/80. Les rapports entre l'adjudicataire et l'administration se dégradèrent à un tel point que le préfet, par son arrêté du 28 mars 1881, mit M Vigouroux en régie. (Son personnel et son matériel passent sous la direction totale des ingénieurs de l'Etat).

Il n'est donc pas étonnant que l'administration acceptât la résiliation de la concession (vers la fin de l'année).

M Vigouroux présenta donc ses décomptes définitifs pour :

- le 2 <sup>ème</sup> lot	87 021,05 F
- tranchée de Puyfaiteau (réouverture, modification, consolidation) s'élevait à	361 112,13 F
(l'estimation était de 147 000 F)	
- le 3 <sup>ème</sup> lot était de	332 607,13 F
dont il faut déduire les frais de régie organisée au compte de M Vigouroux soit	12 028, 59 F

le règlement définitif de ces sommes fut difficile à obtenir : M Vigouroux engagea un procès contre l'Etat (ce genre de procès était jugé à l'époque par le Conseil de préfecture). Le Conseil d'Etat fut même saisi sur un problème de désignation d'experts.

Le 27 août 1894, l'Etat est condamné à payer pour :

- la tranchée de Puyfaiteau 5333,07 F avec intérêts composés à 5 % à partir du 15 mars 1882 (c'est à dire 3 mois après la réception définitive).
  - Pour le 2<sup>ème</sup> lot : 16 948,40 F (avec intérêts composés à 5 % à partir du 15 janvier 1882).
  - Pour le 3<sup>ème</sup> lot : 22 745,61 F (avec intérêts composés à 5 % à partir du 25 octobre 1882).
- Soit un total de 45 027,08 F.

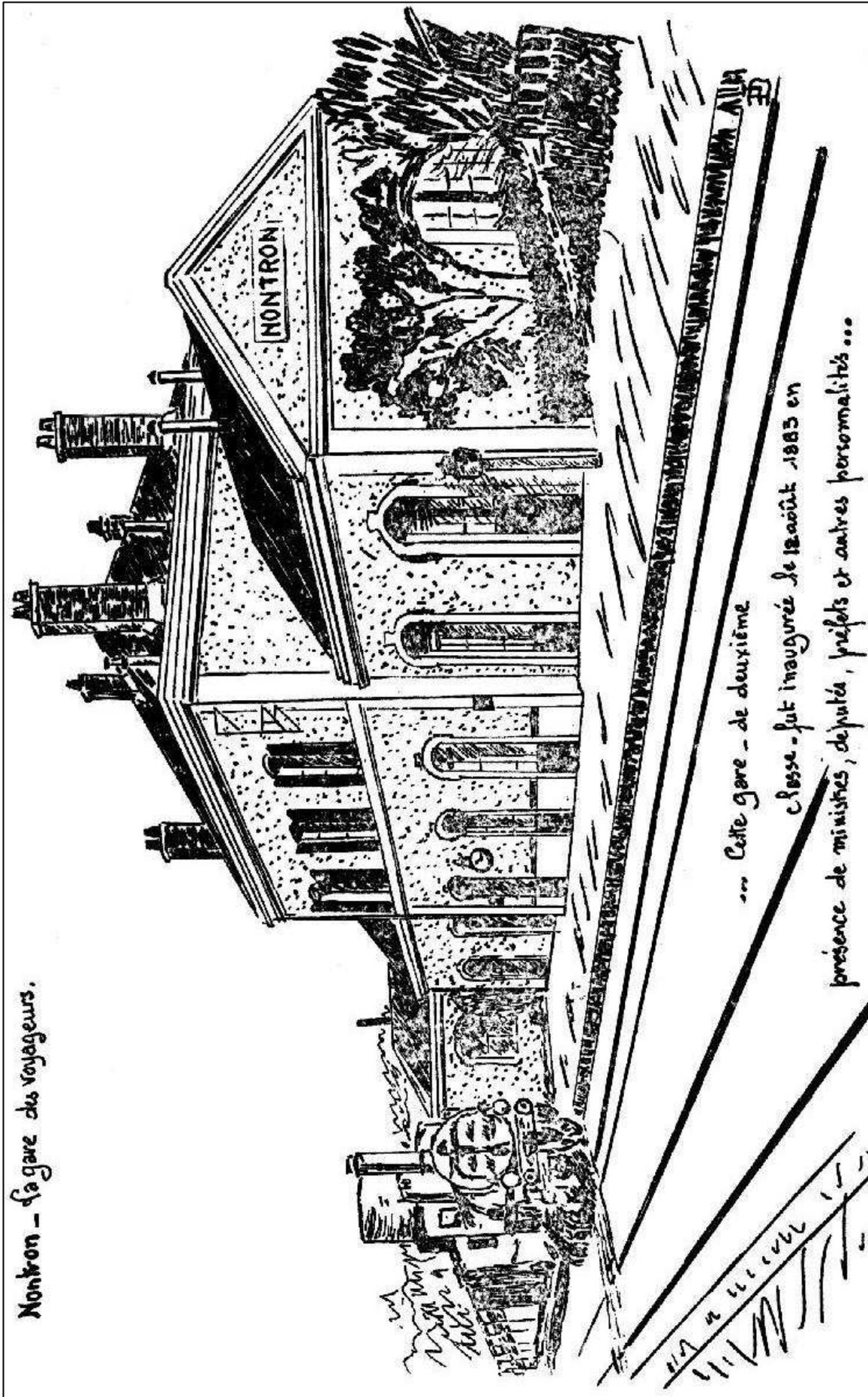
M Vigouroux avant d'engager le procès aurait transigé à 70 000 F. Au 1<sup>er</sup> novembre, il recevra 77 213,43 F avec les intérêts.

Les travaux du 3<sup>ème</sup> lot non terminés, du poteau 127 à la gare de Nontron, ainsi que la construction du viaduc du Refuge, formèrent alors le 4<sup>ème</sup> lot. L'adjudication de ce lot eut lieu le 18 août 1881 à M Labasse (de Montpon ?).

Le viaduc a été modifié, le projet originel envisageait un pont métallique avec pile centrale, le nouveau tracé de la voie oblige à le construire courbe. Il se compose de 3 arches de 20 m d'ouverture et de 3 arches de 10 m sur chaque rive, séparées des arches de 20 m par des piles culées.

Sa courbe est de 400 m de rayon, sa pente de 0,015 m/m. La dépense prévue est de 420 000 F (hauteur 31 m).

Les fondations du viaduc furent construites en régie. Pour la construction on utilise la chaux du Teil à 63 F la tonne et non celle de la région à 16 et 20 F la tonne.



M Labasse a 15 mois, à partir du 23 septembre 1881, pour le construire.

Voici au sujet du viaduc une anecdote qui montre que les préoccupations esthétiques n'étaient pas exclues. Dans une lettre du Ministre des T.P. au préfet, datée du 19 avril 1883, on lit : « *un garde-corps métallique était initialement prévu, mais celui-ci a été utilisé ailleurs et on a reconnu que l'aspect du viaduc se prêtait peu à l'emploi d'un garde-corps métallique ; il a été procédé à l'étude d'un parapet de pierres formé de 3 assises de grès couronnées d'un bahut de pierre (coût du m linéaire 57,67 F)...les matériaux proposés s'harmonisent bien avec ceux mis en œuvre.* »

Le Ministre a dû changer ou son esthétisme a évolué car le parapet du viaduc est mixte. Les pierres proviennent des blocs de granit gisant au Nord Est de Nontron ; le grès vient de la Maladrerie. Les ingénieurs n'eurent pas plus de chances avec le nouvel entrepreneur qu'ils n'en eurent avec le premier.

Le 2 mai 1882, nouvel arrêté du préfet : « Le sieur Labasse a 5 jours pour approvisionner ses chantiers en sable du Bandiat et pour installer des appareils pour laver le sable provenant de la carrière des piquets 118 et 119 ».

Le 20 mai 1882, rapport de l'ingénieur au préfet : « Il (M Labasse) manque aussi bien des ressources de crédit que de l'intelligence nécessaire à la marche d'une entreprise comme la sienne... Il a consenti d'ailleurs un rabais exagéré de 11 % ».

En août 1882, nouvel arrêté : M Labasse est mis en demeure de laver le sable et d'ouvrir des carrières de granit qui puissent fournir 600 m<sup>3</sup> par mois.

Le montant total du 4<sup>ème</sup> lot est de 450 923,79 F (décompte définitif).

NB. : lettre très sèche du Ministre des T.P. au préfet et ingénieurs, entre deux mémoires du 4<sup>ème</sup> lot, il y a une différence de 36,07 F, où est passé l'argent ?

## Accidents survenus lors de la construction de la voie.

Les archives possèdent un dossier sur les accidents et les maladies survenus aux ouvriers en 1882 sur le 4<sup>ème</sup> lot. Durant cette année, on relève 134 noms. Les blessés sont victimes de jambes cassées, contusions multiples, doigts ou pieds écrasés, brûlures par la chaux...

Parmi les maladies on note : fièvre intermittente, gastralgie, bronchites, embarras gastrique, lumbago, fièvre typhoïde, laryngo-bronchite aiguë.

Le maximum d'incapacité de travail est de 126 jours (contusions multiples), un record pour une jambe cassée : 36 jours !

Les blessés et malades reçoivent durant leurs arrêts un demi-salaire, c'est ainsi que :

- un terrassier, marié, un enfant, déclare gagner	3,30 F par jour,
- un tailleur de pierre, célibataire	4,00 F
- un charron, marié, trois enfants	4,00 F
- un terrassier marié, trois enfants	4,00 F
- un terrassier marié, deux enfants	3,80 F
- un terrassier célibataire	2,70 F

(ces chiffres sont à comparer avec ceux des pages précédentes).

Par une convention signée le 10 septembre 1881, les médecins et pharmaciens autorisés à soigner les ouvriers sont :

- le Docteur Laigre à Javerlhac,

- le Docteur Picaud à Nontron, ainsi que le pharmacien M Augier.

Le Docteur Picaud s'engage à soigner les ouvriers sur les chantiers, à leur domicile, ou à l'hospice moyennant une rétribution annuelle de 500 F. Si le malade réside à une distance supérieure à 3 km, il reçoit une indemnité de 0,50 F par km (aller-retour). M Augier lui, s'engage à fournir les médicaments prescrits au tarif des sociétés ouvrières.

**Montant des honoraires du Dr Picaud :**

- 1 <sup>er</sup> trimestre 82	128 F
- 2 <sup>ème</sup> trimestre	125 F

**Montant des factures de M Augier :**

- 1 <sup>er</sup> trimestre 82	28,15 F
- 4 <sup>ème</sup> trimestre	76,25 F

( pour le 3<sup>ème</sup> lot, l'ensemble des honoraires s'est élevé à 290,40 F)

En 1882, le montant des secours accordés aux ouvriers blessés s'élève à 3 172,55 F (1/2 salaire ) et le montant des soins à 1 653,81 F.

**Accidents mortels**

Rapport du préfet au Ministre des T.P. :

« Un éboulement survenu le 29 septembre 1879 aux fouilles d'un passage supérieur dans la tranchée de glaire ( ?) a renversé deux ouvriers dont l'un a été contusionné et l'autre tué presque instantanément... Je vous adresse le rapport de l'ingénieur qui expose dans quelles circonstances est arrivé cet accident qui n'est pas dû à un défaut de surveillance des ingénieurs... »

Le Ministre répondit « Je suis navré... il n'y a pas eu de faute... mais que l'on surveille mieux ... »

**Gardes barrières**

Les prix sont :

- avec soubassement	6 720,98 F (une)
- sans soubassement	5 578, 70 F (seize)
- total des travaux pour celles-ci	125 000 F
Prix des barrières métalliques	14 860,99 F (le 25 février 1884)

**Contestations, procès**

M Chevalier, demeurant 'Chez la Belle' à Javerlhac

- « le talus de la voie a diminué la largeur de la vallée, je risque d'être inondé ».

La Compagnie des Charentes lui répond que la dérivation du Bandiat réalisée pour la construction de la voie a augmenté la pente du lit de la rivière et que l'eau s'écoulant plus vite débordera moins. Celle-ci lui propose 1 200 F pour démolir et reconstruire plus haut. M Chevalier demande 1000 F pour tenir quitte la Cie des dégâts à venir (éventuels). Réponse de la Cie : « attendons et nous paierons les dégâts. »

**Impôts**

Les traités passés entre la Compagnie des Charentes et les propriétaires stipulaient que les impôts fonciers seraient payés par ceux-ci jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1878. Par suite du retard apporté par la prise de possession par l'Etat, les mutations n'ont pu être faites et les propriétaires reçoivent toujours les impôts à payer. Ils sont remboursés.

### **Varaignes : commune particulièrement revendicative**

1880 : le Conseil municipal : « Que le pont sur la départementale 73 soit aussi large que la route. »

Réponse de l'ingénieur : « Pas question de reconstruire ce pont qui a été construit tel qu'il était prévu lors de l'enquête d'utilité publique, il fallait faire des réclamations avant ».

Ce pont sera reconstruit par décision ministérielle du 2 juin 1886, pas pour l'élargir mais pour mettre les culées parallèles à l'axe de la route.

Le 22 novembre 1878, le Conseil municipal demande que l'on construise la gare de l'autre côté de la voie (côté Varaignes), ce qui fut refusé.

En 1879, le Conseil municipal réclame le prix du terrain du C.V. n° 1 occupé par la voie (environ 2 ares) ; étant donné que les terrains avoisinants ont été payés 3 500 F les 33 ares, le Conseil réclame 212,12 F. Refus de la Cie : « Le Conseil d'Etat est constant. On ne doit payer que si le chemin est supprimé, or il y a un passage inférieur à côté, d'où on ne doit rien ... »

En 1883, Varaignes réclame 212,12 F pour construire un chemin au Grand Moulin pour remplacer un chemin coupé par la voie, ce qui oblige à 'un grand détour' de 200 m.

Réponse : « les 4 propriétaires concernés ont reçu une indemnité de compensation très exagérée de 4 343 F, alors que l'Etat n'offrait généreusement que 18 F. »

Juin 1883, M Jean Pauliat, minotier au Refuge, plaide contre l'Etat :

« Une pile du viaduc a endommagé l'écluse et des amas de matériaux ont obstrué la retenue d'eau. »

On lui propose une indemnité de 350 F qu'il refuse. Le différend vient donc devant le Conseil de préfecture. Un verdict inconnu.

Vers 1890, procès avec M Bosselut, propriétaire du terrain de la prise d'eau de Nontron. Là aussi verdict inconnu.

M de Montcheuil a vendu le 8 avril 1881 son terrain à condition que la Compagnie lui construise une clôture. En 1884, toujours rien. Il réclame et est renvoyé de service en service. Finalement, la Compagnie posera en 1886 pour 52 000 F de clôtures le long de la ligne.

## **Avant de parler de la gare de Nontron,** revenons à notre ligne.

Le 6 septembre 1880, le Conseil municipal de Javerlhac, appuyé par de nombreux autres Conseils municipaux (dont ceux de Nontron et de Saint-Martial) réclame l'ouverture de la ligne jusqu'à Javerlhac : « Les terrassements sont terminés et la voie est presque posée, et les gares en vue d'achèvement ».

C'est peut-être optimiste car on trouve en décembre 1880, un arrêté de prise de possession provisoire pour extraire du ballast (à Javerlhac).

Mais l'idée est approuvée car le 12 décembre 1881, ouverture de la ligne jusqu'à la halte de Saint-Martin. Un service de voitures assure la liaison avec Nontron. Trois trains sont prévus dans chaque sens. Le prix du billet est de 6,25 F en 1<sup>ère</sup> classe ; 4,70 F en 2<sup>ème</sup> ; et 3,45 F en 3<sup>ème</sup> (pour 51 km). Pour aller à Angoulême, il faut presque 2 heures.

## Gare de Nontron.

La situation de la gare de Nontron a été aussi difficile à définir que la ligne elle-même.

Dans les différentes études préliminaires de l'association d'étude du chemin de fer de M Mazerat, la gare était prévue soit vers Rapevache, soit vers Puybégout, selon les divers tracés.

Le 1<sup>er</sup> projet officiel de la Compagnie des Charentes avait prévu Rapevache, mais cela ne faisait plus l'affaire de Nontron qui voulait maintenant la gare sur son territoire. Nontron s'appuyait, semble-t-il, sur le terme de la loi : « chemin de fer de la ligne Angoulême-Limoges 'à' Nontron » et non 'à ou près' de Nontron (ce qui se trouve souvent dans la définition des lignes). Nontron a eu gain de cause puisque le décret du 2 janvier 1878 fixe définitivement la gare au Claud ( mais plus bas que la gare actuelle : entre la maison de maître et la route de Saint-Martial ; la gare des voyageurs était côté gauche de la voie venant d'Angoulême).

Le 18 mai 1878, la Compagnie des Charentes est rachetée par l'Etat.

La fixation de la gare au Claud n'était sûrement pas très définitive car en juin 1879, le Conseil municipal de Nontron apprend que M Estoublon, sous-ingénieur, chargé du service ordinaire du chemin de fer, a commencé à planter des jalons sur Saint-Martial et que l'on pourrait y fixer la gare. Le Conseil municipal envoie sa commission des travaux rendre visite à cet ingénieur. Celui-ci lui répond qu'il n'y a rien de définitif et que de toutes façons si la gare s'implante à Saint-Martial, Nontron absorbera ce village en moins de 10 ans. Le Conseil répond qu'absorber Saint-Martial ne l'intéresse pas et que Nontron doit se développer sur le plateau.

### **En décembre 1879, ouverture du chantier de la gare de Nontron.**

Le 3 juillet 1880, dans une lettre du ministre des T.P. au préfet, on lit : « la gare de Nontron est bien placée pour un prolongement éventuel vers Périgueux... le rayon de la courbe sera de 350 m ... 500 000 F sont prévus pour la construction de la gare. »

Le 1<sup>er</sup> août 1880 : arrêt des travaux afin de fixer à nouveau, définitivement, l'emplacement de la gare.

Avec la variante de Puyfateau, le niveau de la plate-forme a été rehaussé de 3 m, mais la gare des voyageurs a changé de côté, car, à cette époque il n'y avait qu'un seul accès : celui de la route de Saint-Martial.

### **18 août 1881 : adjudication du 4<sup>ème</sup> lot.**

Le 11 novembre 1881 : nouvelle lettre du Ministre des T.P. au préfet où on apprend que les bâtiments de la gare coûteraient 174 000 F et en autres remarques techniques « qu'il faudrait envisager de déplacer une porte du 1<sup>er</sup> étage pour permettre la pose d'un lit... ». Une note du Ministre pour la gare de Chazelles (16) dit également qu'il faut réduire la largeur des WC du 1<sup>er</sup> étage pour la même raison.

Vendredi 10 août 1883 : ouverture de la gare (la réception de la ligne, entre Saint-Martin et Nontron, avait eu lieu le 10 juillet). Et le 12 août 1883, le grand jour est arrivé : inauguration de la gare.

Nontron pour fêter cet événement organisa de grandioses manifestations : bals, feux d'artifices et une cavalcade qui eut pour thème le passage à Nontron de Louis XIV se rendant à Bayonne pour épouser Marie-Thérèse.

3000 personnes étaient à la gare pour accueillir le train ministériel qui amenait :

- M Raynal, ministre des T.P.
- MM Dusolier, Brugères et Theulier : députés
- M Bargeton, préfet de la Dordogne
- M Rivaud préfet de la Charente
- M Gauckler, directeur des chemins de fer de l'Etat
- MM Cendre, Roman, Jung, Bere : ingénieurs.

Sur le quai de la gare :

- M Pécon Laugierie, maire de Nontron, entouré de son Conseil.
- Les sous-préfets de Nontron, Bergerac, Ribérac
- M Escande, député.

De très nombreux maires de l'arrondissement, la Société de Secours Mutuels, le Clergé, les enfants des écoles, la fanfare.

Cris : Vive la République, vive le Ministre !

La Marseillaise enchaîna...

Le ministre annonce que la ligne sera définitivement ouverte dans quatre jours.

Il descend, rue Notre-Dame, chez M Léon Ribeyrol.

A 19 h 30 banquet à l'école des filles...

La ligne ne sera complètement ouverte qu'avec l'ouverture aux bagages et messageries de la station de Saint-Martin le 5 juillet 1884.

Le Conseil municipal de Nontron, le 18 décembre 1886 demande que l'on intervertisse l'emplacement des gares mais se heurte à un refus.

Le 12 août 1892, le Conseil municipal demande que l'on construise, sur le quai de la gare, une marquise du type de celle de Ruelle ou de La Rochefoucauld.

Le château d'eau de 150 m<sup>3</sup>, décidé par le Ministre le 14 septembre 1887, ne fut réalisé qu'en 1892 (le devis estimatif s'élevait à 58 000 F). La canalisation le reliant à la station d'élévation provoqua un procès avec M Bosselut, propriétaire du terrain (Verdict ?).

## Accès de la Gare.

L'emplacement de la gare fixé, on se préoccupa de ses accès. (1<sup>er</sup> décret du 2 janvier 1878).

N'existaient à cette époque ni le Bd V. Hugo, ni le viaduc sur la rue de Périgueux, ni la Font Charleppe. L'accès normal était la rue de Périgueux puis la route de Saint-Martial, mais il était long.

Le 6 mars 1878, le Conseil municipal délibère sur trois projets d'accès :

a) Création d'un boulevard partant de la sous-préfecture et allant à la gare. (actuel Bd V. Hugo)

b) Projet Vergnon : création d'un viaduc au dessus de la rue de Périgueux : Le Conseil refuse car le coût se serait élevé à 40 000 F.

c) Projet Mazerat : création d'une route partant du Moulin de la Nauve, passant sur le pont au dessus de la route de Villars, passant sur la départementale 3 (rue de Périgueux), atteignant la gare par 2 embranchements ; l'un vers la gare de voyageurs, l'autre vers la gare des marchandises et rejoignant la route de Ribérac 50 m après l'allée du Claud.

Montron, Le Viaduc.



Le tronçon de ligne Montron-Thiviers fut inauguré le 8 juillet 1891 (dix ans pour construire vingt kilomètres). A la sortie de la gare, le beau viaduc qui franchit la vallée fut achevé en

1887.

Le Conseil se prononce pour le 1<sup>er</sup> projet.

L'Etat accorde une subvention de 43 000 F afin de réaliser ce boulevard qui ne sera achevé qu'en 1886. (3 ans après l'inauguration de la gare).

En 1882, le Conseil vote la création de 2 nouvelles voies :

- Viaduc (ancien projet Vergnon).
- Rampe de la Font Charleppe.

En Août 1883, adjudication du viaduc.

Prix forfaitaire : 110 513,29 F + 9000 F pour frais imprévus.

M Bréjassou de Saint-Martial-de-Valette, entrepreneur de T.P. l'emporte avec un rabais de 3 %. Il sera achevé en 1884 (la voûte fut clavée en 1 mois !).

Coût de la ligne : Le Queroy-Nontron = 35 km.

L'Etat avait promis à la Cie des Charentes 4 millions pour la construction (moyenne : 114 285 F/km). Cette subvention n'a pas été entièrement dépensée puisqu'au rachat de la Cie des Charentes, la ligne n'était pas terminée.

Dans le projet de loi de rachat des Cies ferroviaires, le gouvernement avait prévu pour la Cie des Charentes, une dépense de 113 505 391 F pour 777 km (moyenne : 146 000 F/km), et il avait prévu pour terminer et équiper la ligne 5 372 000 F (moyenne : 153 485 f/km), ce qui était supérieur à la moyenne nationale qui était de 108 000 F/km se décomposant ainsi :

- 80 000 F/km pour les superstructures
- 23 000 F/km pour le matériel roulant
- 5 000 F/km pour les frais de personnel et divers.

L'Etat pour terminer les superstructures a dépensé :

- Du Quéroy au Dpt de la Dordogne	270 000,00 F (estimation)
- Du Dpt de la Charente au piquet 110	87 021,05 F
- 3 <sup>ème</sup> lot de M Vigouroux (gare de Nontron)	332 607,13 F (- frais de régie)
- Tranchée de Puyfaiteau	361 112,12
- 4 <sup>ème</sup> lot de M Labasse	450 923,79 F
Total	<u>1 501 664,09 F</u>

Nous ne connaissons pas le prix de rachat de notre ligne mais on peut penser que la Cie des Charentes a au plus dépensé 80 000 F/km lors de la construction (les grosses difficultés n'ont été rencontrées que par l'Etat).

Donc on peut estimer que l'Etat a payé  $80\,000 \times 35 = 2\,800\,000$  F de rachat.

Prix du terrain : on a vu que pour les trois communes de Lussas, Saint-Martial et Nontron, le prix du terrain a été de 31 000 F /km, en extrapolant, on obtient ( $31\,000 \times 35 = 1\,085\,000$  F), et si on suppose également que la somme prévue pour le matériel roulant et les divers représente toujours 23 000 F / km et 5 000 F/km, on peut obtenir le tableau des dépenses suivant :

- Prix des terrains	1 085 000 F
- Prix de rachat	2 800 000 F
- Matériel	805 000 F
- Personnel et divers	175 000 F
- Sommes payées directement par l'Etat	1 501 000 F
Total	<u>6 366 000 F</u>

On peut arrondir à 6 500 000 F pour tenir compte des imprévus et dépenses non chiffrées, ce qui représente une moyenne de 185 000 F/km, ce qui est cependant bien inférieur au coût de la ligne Nontron-Thiviers qui aurait été de 358 000 F/km.

Pour terminer, une petite anecdote littéraire : le 10 octobre 1899, Eugène Leroy, accompagné de son fils Robert voyagea en train de Nontron à Javerlhac, et voici comment il juge la ligne :

« - Dans le train, nous sommes secoués comme le grain dans le van. On me dit que la voie est mauvaise ; j'ajoute : et les voitures aussi. »

## En Résumé :

- déclaration d'utilité publique	6 avril 1870
- Début des terrassements	5 décembre 1876
- Ouverture jusqu'à Ars	12 décembre 1881
- inauguration	12 août 1883
- coût, environ	6,5 millions de francs ( Moy. 185 000 F du km)

M. Reix  
Communication au GRHIN  
Le 3 janvier 1980  
Archives n° 53.

## LES CHEMINS DE FER EN NONTRONNAIS.

### LES PROJETS NON-RÉALISÉS :

- NONTRON-PÉRIGUEUX
- NONTRON-CHABANNAIS.

Nous avons vu, l'année dernière, par quelles péripéties Nontron obtint son chemin de fer ( la gare fut inaugurée le 12 août 1883) mais pour tous ce n'était qu'une étape et on pensait depuis longtemps au prolongement de cette ligne dans deux directions privilégiées :

- Thiviers et au delà Brive et Sarlat,
- Périgueux.

En effet dès 1864, on avait pensé relier Périgueux aux principales villes du département (à défaut de ne pouvoir relier toutes les justices de paix).

En 1866, le Conseil général avait décidé qu'il serait étudié les lignes reliant les quatre sous – préfetures aux lignes déjà existantes.

En 1868, par un rapport de M L'Ingénieur en chef Gonnaud, chargé de ces études et par deux mémoires de M Saleta, ingénieur ordinaire, chargé des avant-projets, nous apprenons que la communication de Nontron avec le chemin de fer de Limoges à Agen s'opérera au moyen d'une ligne qui s'embranchera entre Agonac et Château-Lévêque et qui dessert Brantôme, Champagnac et Saint-Pardoux. Cette ligne sera longue de 35 km qui se décomposent ainsi :

- 10,660 km en palier
- 4,840 km de pente à 2m/m
- 7, 23857 km de courbes de 300 m de rayon
- 18, 16469 km de lignes droites.

Il faudra aussi percer un tunnel de 157 m (prix 133 450 F) et construire 4 ponts.

La dépense totale est évaluée à 3 769 200 F dont 418 000 F de matériel roulant (prix du km : 108 000 F).

Le Conseil général, sûrement pour diminuer la dépense, demande de fusionner les lignes de Ribérac et de Nontron près de Bourdeilles pour déboucher entre Chancelade et Château-Lévêque.

Un comité se forme pour débattre de ces divers tracés. Le 'Comité de la Dronne' se réunit en assemblée générale le 1<sup>er</sup> décembre 1868 à Lisle. Il réunit près de 200 personnes dont de nombreux maires et conseillers généraux de Ribéracois (seuls les conseillers généraux de Champagnac et de Mareuil représentaient le Nontronnais).

Le Dr Moreaud, conseiller général, maire de Lisle : « La ligne projetée : Montmoreau, Ribérac, Bergerac, Marmande et Agen ne nous intéresse pas, car elle nous mettra en concurrence avec des régions bien plus riches que la nôtre, alors que le Limousin est notre débouché naturel, nous y vendons notre vin et notre blé et nous y achetons nos bestiaux. » Il propose donc une ligne

de Ribérac à Nontron par la vallée de la Dronne jusqu'à Lisle (bien sûr) où il y aurait l'embranchement vers Périgueux.

Au-delà de Lisle il existe deux tracés possibles : remonter la vallée jusqu'à Saint-Pardoux ou passer par la vallée du Boulou. M Moreaud préfère le tracé par Saint-Pardoux car dit-il la vallée du Boulou est un 'désert' et aucune route n'y passe.

M Jules Dereix, conseiller général de Mareuil est par contre pour la vallée du Boulou. Cela rapprocherait la ligne de Mareuil et cela permettrait de développer ce 'désert'.

L'Assemblée, à une très grosse majorité, choisit le tracé par Saint-Pardoux. Toutefois, M Fourtou (de Lisle) propose que l'on étudie simultanément les 2 tracés. (Ribérac-Agen et Ribérac-Nontron).

La guerre de 1870 survient et on ne parle plus de ces lignes de chemin de fer jusqu'en 1873 où le conseiller général M de Bosredon présente à son assemblée un nouveau rapport sur les lignes. Il propose à ses collègues :

a) D'éviter les concessions isolées car les compagnies privées n'accepteraient que les lignes les plus rentables et laisseraient au département les autres.

b) D'attendre que l'Etat ait fixé les lignes d'intérêt général.

c) Que M l'Ingénieur en chef fasse une étude d'ensemble sur les chemins de fer départementaux.

d) Et qu'en conséquence on ne donne pas suite aux demandes de concession déjà présentées car les projets ne sont pas bien définis.

Ces divers projets sont ceux de :

a) La Cie des Charentes : prolongement de la ligne du Quéroy-Nontron vers Périgueux avec embranchement vers Ribérac.

b) M Troglia : ligne Angoulême-Castres par Mareuil, Brantôme et Périgueux.

c) MM Asserelto et Pouillet (qui se sont substitués à MM Robert et Wonovon).

- ligne Angoulême, La Rochebeaucourt, Mareuil, Léguilhac, Lisle et Périgueux avec un embranchement à Mareuil vers Ribérac, Mussidan et Bergerac.

- ligne Parcoul-Nontron par la vallée de la Dronne,

- ligne Nontron-Chabannais par Piégut et Rochechouart.

Les études commencent assez vite :

6 mai 1873

Arrêté préfectoral pour réaliser l'enquête d'utilité publique pour la ligne Nontron-Périgueux.

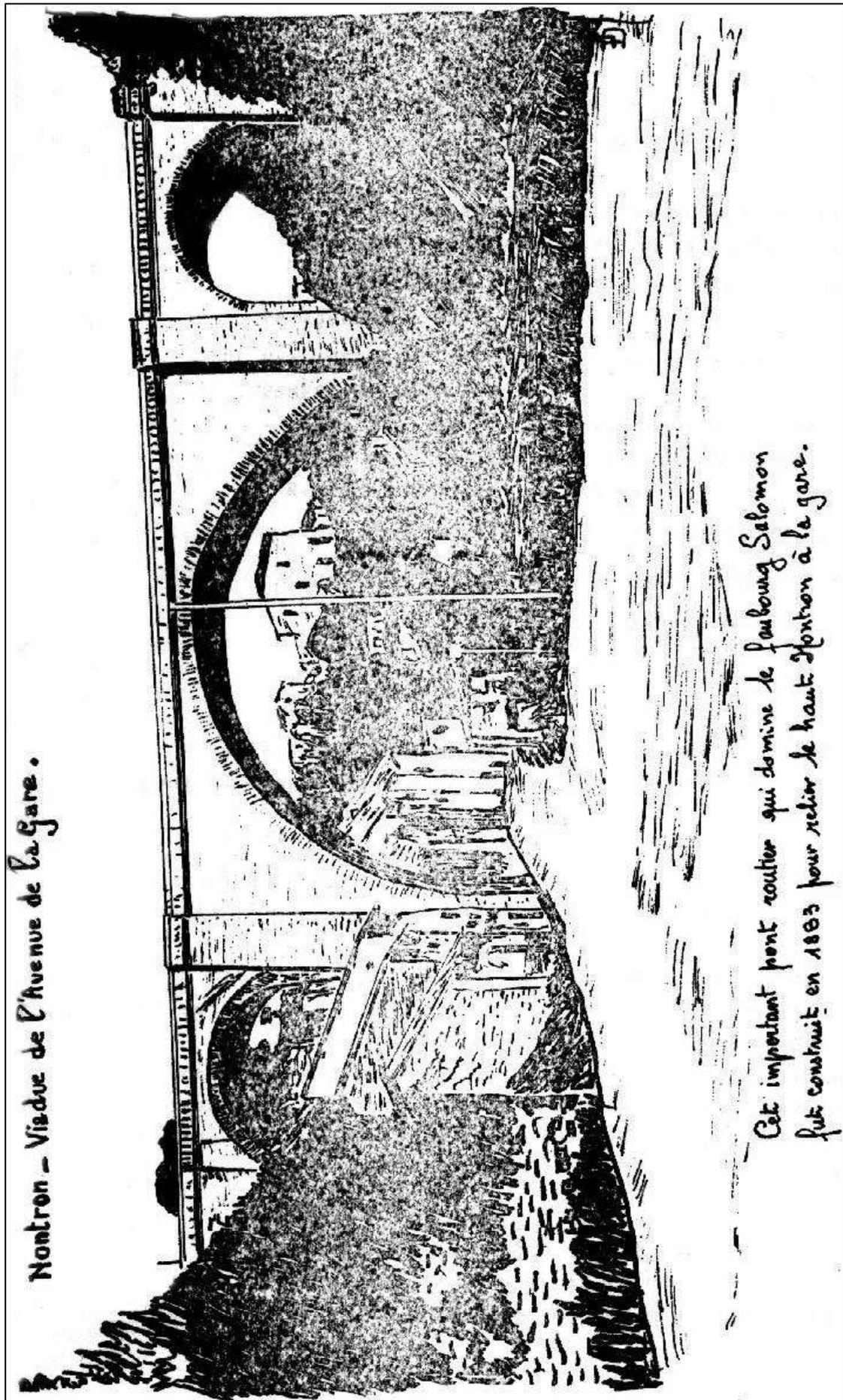
25 juin 1873

Nouvel arrêté préfectoral qui autorise les études de la ligne Nontron-Périgueux avec embranchement sur Ribérac.

Il semble que la Cie des Charentes soit chargée de ces études et qu'elle préfère le tracé par la vallée du Boulou.

M Rey, conseiller général de Champagnac proteste au Conseil général : « en 1868 nous avions prévu une ligne de Périgueux à Nontron passant par Saint-Pardoux, maintenant la Cie des Charentes propose la vallée du Boulou, il faut donc étudier concurremment les deux tracés. »

Le 26 avril 1873



Montreuil - Vue de l'Avenue de la Gare.

Cet important pont routier qui domine le faubourg Salomon fut construit en 1863 pour relier le haut Montreuil à la gare.

Le Conseil général charge M Estoublon, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées à Nontron de faire des études pour la ligne Nontron-Thiviers, Sarlat et pour la ligne Nontron à Chabannais par Rochechouart et Piégut (ce rapport devra être prêt pour la prochaine session).

A propos de cette dernière ligne, on lit dans l'Union Nontronnaise du 6 juillet 1873 un article signé « R » à Augignac qui justifie celle-ci par le traditionnel échange blé-vin contre bestiaux.

Les choses vont assez vite car le 12 juin 1873, le Conseil municipal de Nontron approuve le projet Nontron-Périgieux mais préfère que la ligne passe par Saint-Pardoux.

A la même époque, le Conseil d'arrondissement de Nontron émet le vœu que la ligne Nontron-Périgieux passe par la vallée de la Dronne et passe par Brantôme et Sencenac (tracé plus court que par Lisle), que la ligne Nontron-Sarlat-Cahors soit mise à l'étude et que la ligne Limoges-Brive parte de La Farge et non de Nexon et qu'elle soit mise immédiatement en chantier. Pourtant le Conseil général est pour donner la priorité à Nontron-Sarlat.

Le 11 avril 1873 : la Cie des Charentes présente son premier avant-projet. La ligne passe : Chez Pouge (tunnel), L'Age, Saint-Front-sur-Nizonne (gare), Filouanne-La Chapelle-Mont-Moreau, Vallée du Boulou, Bourdeilles (gare), Saint-Apre (bifurcation sur Ribérac), Périgieux.

Pourtant le 26 avril 1873, M de B... déclare au Conseil général que cette compagnie a présenté un nouvel avant-projet par la vallée de la Dronne.

En 1875, la Cie d'Orléans demande la concession de Ribérac-Périgieux, ce qui concurrence la Cie des Charentes.

A cette époque les projets sont si nombreux que l'Union Nontronnaise voit Nontron au centre d'un réseau ferroviaire extrêmement dense.

- Nontron-Angoulême
- Nontron-Cahors
- Nontron-Périgieux
- Nontron-Rochechouart
- Nontron-Goûts

Toutes ces études ne semblent avoir été réalisées qu'à la demande du Conseil général ou de particuliers, car ce n'est que le 21 décembre 1875 qu'une loi prescrit les études de la ligne Nontron-Périgieux.

En septembre 1876, le projet de cette ligne est enfin terminé. Elle passe par Saint-Angel – Quinsac – Champagnac – Château-Lévêque. (C'est cette ligne qui figure sur l'Atlas du département de la Dordogne, publié par le département en 1878).

Enfin et en plus, le Conseil général a voté le 1<sup>er</sup> septembre un crédit de 7 millions de francs de subvention pour la construction des lignes de chemin de fer dans le département (25000 F/km, ce qui correspond à 280 km à construire).

On pouvait donc déjà imaginer un train sur la ligne de Périgieux, mais ce n'était pas l'avis du Ministre.

M de Freycinet, ministre des Travaux Publics, écrit ceci le 3 août 1878, au préfet de la Dordogne (lettre datée de Versailles) : « ... Le Conseil général des Ponts et Chaussées est d'avis que le prolongement de la ligne Nontron-Thiviers, au lieu d'aboutir au chemin de fer de Limoges à Brive, se relie au chemin de fer de Périgieux à Brive près ou à Condat-sur-Vézère... et d'établir une ligne Sarlat-Condat-Nontron à condition que le département maintienne sa subvention de 25 000 F/km et qu'il renonce à la ligne directe Nontron-Périgieux.

Le Conseil général se résigne le 30 août 1878.

Était-ce la fin de notre ligne ? Sûrement pas, car on trouve une lettre du préfet à M Mazerat du 6 mai 1879 qui parle de l'ouverture d'une enquête d'utilité publique sur un avant projet de chemin de fer de Nontron à Périgueux avec embranchement sur Ribérac (projet présenté par la Cie des Charentes) qui sera ouverte dans les arrondissements de Nontron-Ribérac et Périgueux du 14 mai au 13 juin.

Cette dernière lettre étonne car l'Etat s'était désengagé. Peut-être était-ce un projet pris en compte entièrement par le département ?

Nous ne savons jusqu'où put aller cette réalisation que des motifs financiers firent sûrement abandonner.

Quant à la ligne Nontron-Rochechouart, elle fit couler beaucoup moins d'encre car nous ne trouvâmes aux Archives départementales aucun avant projet concret.

### Cas de la ligne Limoges-Toulouse

En 1878 n'étaient réalisées que les lignes suivantes :

- Limoges-Périgueux-Agen
- Périgueux-Brive.

La 1<sup>ère</sup> ligne reliant Limoges passait par Saint-Yrieix. (La ligne actuelle passant par Uzerche, ne fut réalisée que bien plus tard.)

Au début de 1878, le département a proposé que cette ligne passe par Saint-Yrieix – Condat (embranchement pour Nontron) – Sarlat – Gourdon – Cahors etc.

Mais M de Freycinet proposa : Limoges – Brive – Gourdon...

Monsieur François Reix  
Communication au GRHIN  
Le 7 août 1980  
Archives du GRHIN n° 65.

## LA CARRIÈRE ADMINISTRATIVE DE JEAN BAPTISTE JOSEPH DE VERNEILH PUYRAZEAU (1756-1839)

Conférence faite à Nontron par M Drago, professeur à la Faculté de Droit de Paris le vendredi 7 septembre 1979.

Comme vous l'avez demandé, je vais donc parler du rôle de Verneilh en tant qu'un des premiers préfets, préfet de la Corrèze, préfet du Mont-Blanc, mais je voudrais faire un certain nombre de remarques liminaires.

Je suis spécialiste de droit administratif et, par conséquent, c'est un peu en amateur que je me suis lancé dans l'histoire administrative sans avoir la formation d'un historien. Néanmoins l'histoire administrative, après avoir marqué un déclin, a pris, depuis une dizaine d'années une importance considérable dans tous les domaines et, dans tous les secteurs on a entrepris des recherches très importantes dans le domaine de l'histoire de l'administration française. Dans l'histoire des préfets, il y a eu des ouvrages très classiques, qui datent du début du siècle, celui de Régnie, qui date de 1907. Il y a eu, d'autre part, en 1950 le livre de Henri, histoire des préfets dans lequel il se trouve une vision globale du système préfectoral dans son ensemble depuis la fondation en l'an VIII. En fait, aujourd'hui, les recherches sont beaucoup plus complètes, non seulement parce qu'on a senti le besoin, pour comprendre l'administration d'aujourd'hui, de savoir ce qu'elle était dans le passé, mais parce qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle on ne fit à peu près aucune recherche dans ce domaine.

J'ai pu, grâce au colonel de Saint-Sernin, avoir accès au deuxième volume des mémoires de Verneilh, lequel est inédit, le premier ayant paru en 1836. D'autre part, j'ai eu communication des deux statistiques, la statistique de la Corrèze et celle du Mont-Blanc ; j'y reviendrai tout à l'heure. J'ai pu consulter, aux Archives nationales, le fonds A F 48, histoire des préfets.

La personnalité de Verneilh Puyrazeau est intéressante parce qu'en fait, on se rend compte que beaucoup d'hommes de ce milieu et de cette formation ont subi finalement la même évolution, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas au début hostiles aux idées libérales et qu'ils ont accueilli les premières périodes de la Révolution avec un certain enthousiasme. Verneilh a rédigé les cahiers du Tiers-Etat à Périgueux, il a participé à la fusion de ces cahiers en un seul ; il a participé ensuite à l'Assemblée législative, il a été membre du premier Conseil général de la Dordogne et l'on se rend compte qu'il était juriste de formation, il avait fait ses études à Toulouse ; les idées nouvelles ne lui faisaient pas peur et comme à tous ces hommes qui appartenaient à la noblesse, il a fini par réagir contre les débordements ultérieurs de la Révolution. Il a donc accueilli le 18 Brumaire avec satisfaction et bientôt, grâce au sénateur Bauduit, il va être nommé préfet de la Corrèze.

Ce qui est remarquable ici, c'est que l'armature administrative créée en l'an VIII existe encore à l'heure actuelle, malgré les divers bouleversements politiques : préfets, sous-préfets, maires, conseillers généraux etc.

Comment devient-on préfet ?

Les départements, vous le savez, furent créés par une loi de 1789 et Verneilh en avait déjà une expérience comme membre du Conseil général de la Dordogne : il siégeait dans un ancien couvent sur la route de Bordeaux.

Dans l'organisation des nouvelles structures, Bonaparte, inspiré par Sieyès, considérait que délibérer est le fait de plusieurs, mais qu'exécuter est le fait d'un seul. L'organe délibérant n'est pas élu mais avec un système d'élections au deuxième degré, de listes de confiance, qui a varié et dont personne n'a jamais bien compris le secret car il fallait en fait désigner des hommes qui fussent favorables à Bonaparte. L'exécutif est nommé : nommé le maire, nommé le sous-préfet, nommé le préfet. On a souvent dit que dans l'organisation de la structure administrative, Bonaparte s'était inspiré du schéma militaire et que, par conséquent, il y avait une espèce de système pyramidal qui transposait sur le plan administratif la hiérarchie de l'armée. Voici ce que Bonaparte déclare à ce sujet : « La subordination civile n'est point aveugle et absolue ; les préfets ne sont que trop enclins à un gouvernement tranchant, contraire à mes principes. Il y a en France trop d'influence centrale ; je la voudrais moins forte à Paris et plus dans chaque localité. Que l'autorité se fasse sentir le moins possible et pèse moins sur les peuples ».

Voilà un Bonaparte décentralisateur qui est assez étonnant, désireux de développer les initiatives locales et prouvant que les préfets sont trop centralisateurs.

Il y a aux archives nationales un document relié par un petit cordonnet tricolore et dans lequel on voit, avec des colonnes, les diverses propositions pour les divers départements.

Bonaparte ne voulait pas qu'on soit préfet dans son pays et, par conséquent, Verneilh ne fut pas, bien qu'il le souhaitât, préfet de la Dordogne. Mais il fut nommé tout près puisqu'il fut nommé préfet de la Corrèze.

Le Ministre de l'Intérieur propose Verneilh à la Dordogne. Aucune observation de la part de Cambacérès. Lebrun indique 'recommandé comme excellent par le sénateur Bauduit'. Nous verrons par la suite que Lebrun a toujours été un protecteur de Verneilh. Talleyrand : rien. Clarke propose Brumelle, ex ambassadeur au Danemark ; enfin le Premier Consul prend la décision et l'indication est de sa main : Desforges, puis Desforges est barré et on a mis Verneilh. Il y a donc eu un certain débat au niveau gouvernemental. Rivet a été nommé préfet de la Dordogne. Il était de la Corrèze : il y a eu un croisement. L'arrêté est du 11 Ventôse de l'an VIII. Verneilh a 44 ans et il est, comme tant d'autres, choisi par les anciens membres des assemblées révolutionnaires.

J'ai recherché pour savoir s'il avait intrigué pour devenir préfet, mais je ne pense pas. Il part pour Tulle avec son secrétaire, qui est son frère, ancien religieux qui a quitté la robe. Le traitement d'un préfet à cette époque est de 8000 francs, mais très rapidement, le traitement fut porté à 12 000 francs, mais en plus, il pouvait disposer de frais de bureau assez importants. Il se loge dans l'ancien couvent des Feuillants à Tulle où il va rester un peu moins d'un an. Il croit qu'il va y rester longtemps, puis, tout à coup, par une lettre, il apprend qu'il est nommé préfet du Mont-Blanc par un arrêté du Premier Consul du 8 Floréal de l'an VIII. Ainsi s'inaugure la 'valse des préfets' qui sont depuis l'origine à la discrétion du gouvernement.

Verneilh a cru qu'il s'agissait d'une sorte de sanction. Mais sur ce point, il a reçu les apaisements de Lebrun, qui lui dit, au contraire que c'était un avancement. Il restera dans le Mont-Blanc de 1801 à 1804.

A Paris, Verneilh achète une calèche (Bonaparte voulait que les préfets roulent en calèche) et va voir Chaptal qui est ministre de l'Intérieur. Il est reçu par Bonaparte qui vient d'être nommé Consul à vie et dîne aux Tuileries ; il dîne aussi chez Lebrun au Pavillon de Flore.

Après ses adieux à la Corrèze, il rejoint le département du Mont-Blanc qui provenait de l'ancienne Savoie qui avait été réunie à la France en 1798. C'était donc un département où la structure administrative avait été constituée par Charles-Emmanuel III. La Savoie avait en fait été découpée en divers départements : Le Léman avait été créé par la suite, si bien finalement que le département du Mont-Blanc ne se trouvait plus exactement sur le territoire du département qui portait son nom.

Verneilh se trouve en conflit avec le secrétaire général du département du Mont-Blanc. Ce conflit est intéressant parce qu'il se rencontre à propos de l'intérim. C'était la règle, encore à peu près en vigueur aujourd'hui, que lorsque le préfet s'absentait, il était remplacé par le secrétaire général. Celui-ci, à Tulle, profita d'une absence de Verneilh, pour prendre un arrêté que celui-ci cassa à son retour. Désormais, il fut décidé que le secrétaire général ne remplacerait le préfet qu'à défaut d'une disposition prise par le préfet désignant tel sous-préfet pour le remplacer pendant son absence.

La préfecture de la Corrèze comprenait trois bureaux ; celle du Mont-Blanc comprenait quatre bureaux. Trois bureaux à Tulle, le bureau de la police, le bureau de la conscription et le bureau de l'arrondissement chef-lieu, car autrefois comme aujourd'hui, le préfet exerçait en même temps les fonctions de sous-préfet dans l'arrondissement chef-lieu, deuxième bureau des finances et troisième bureau de l'instruction publique. Sous le Consulat, il faut se rappeler qu'il n'y avait que six ministres (avec quelques variantes) : justice, finances, attributions militaires, administration locale, instruction publique, santé, travaux publics. Les préfets avaient plus qu'aujourd'hui autorité sur l'ensemble des services administratifs à l'exclusion des services financiers : ils avaient toute l'administration intérieure sous leur autorité. Les chefs de bureau touchaient 1 200 F par an.

En Corrèze, il y avait trois arrondissements, l'arrondissement chef-lieu, l'arrondissement d'Ussel, l'arrondissement de Brive. Dans le Mont-Blanc, quatre arrondissements, Chambéry, Annecy, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne.

Les sous-préfets sont nommés indépendamment de l'avis du préfet, directement par le pouvoir central, mais là encore on se rend compte qu'ils appartiennent à des milieux de juristes, ils sont souvent choisis parmi les anciens sub-délégués. On était sub-délégué sous l'Ancien Régime, on devient sous-préfet sous le Nouveau Régime. Verneilh entretient avec tous d'excellentes relations sans qu'on voit apparaître des conflits comme avec le secrétaire général dans le département de la Corrèze.

A côté du Conseil général, il y a un Conseil de préfecture, de trois membres en Corrèze, de cinq membres dans le Mont-Blanc. Ce conseil de préfecture avait des attributions judiciaires d'ordre administratif et il était présidé par le préfet.

Verneilh ne parle pas dans ses mémoires du Conseil général, ce qui s'explique par le peu d'importance qu'a eu cet organe délibérant qui ne siégeait qu'une fois l'an pour la session des finances...

Je vais vous parler maintenant des statistiques. Le gouvernement à cette époque était mal renseigné sur la situation des provinces.

'Les statistiques de la Corrèze' est un document assez rapidement fait, qui a paru à Tulle, chez Chirac, en 1801, en Pluviôse de l'an IX, que Verneilh a complété par la suite. Par contre, la statistique du Mont-Blanc est un travail tout à fait remarquable, d'une grande qualité, terminé par une très belle carte. C'est un document de 560 pages, publié en 1807, date à laquelle Verneilh n'était plus préfet depuis trois ans. Ces statistiques comprennent des descriptions topographiques, géologiques, ethnologiques, zoologiques. Dans une seconde partie, on étudie la population par



PORTRAIT DE JOSEPH DE VERNEILH  
Château de Puyrizeau (Dordogne)

métiers, par sexes, par âges, par état de santé ; en troisième partie, histoire et administration, le passage de l'administration de la Savoie à l'administration française, les différents chefs de service à l'intérieur du département ; une quatrième partie : agriculture ; enfin une cinquième partie : industrie et commerce.

On pourrait mettre en exergue à toute l'œuvre de Verneilh : « arriver par tous les moyens, pourvu qu'ils soient honnêtes. » Comme les préfets d'alors n'étaient pas tellement embarrassés de textes, leurs fonctions étaient plus de mission que de gestion. Verneilh s'en est acquitté en parcourant, en calèche, tout son département. Le faisait-il pour se faire voir ou pour exprimer la nouvelle administration en présence de la population ? Il raconte comment il était reçu, les repas qu'il faisait, les pièces de théâtre qu'on lui jouait, les gens qu'il rencontrait et non pas les raisons administratives pour lesquelles il se déplaçait. En tout cas, il s'occupera, aussi bien en Corrèze qu'en Mont-Blanc, de l'ensemble des problèmes qui aujourd'hui encore, malgré les transformations considérables qui se sont produites dans la France depuis un siècle et demi, occupent un préfet. Il s'occupera d'abord des attributions politiques, des attributions concernant le culte ; il ne faut pas oublier qu'il devra mettre en place les nouvelles structures ecclésiastiques nées du concordat de 1801, en écartant les évêques constitutionnels ou au contraire en intégrant les prêtres qui avaient fait le serment de fidélité. Il s'en tire très bien sans faire comme le préfet du Doubs qui, à Besançon, à la première messe célébrée par le nouvel archevêque, monta lui-même en chaire pour apporter aux fidèles le salut de la République à l'occasion du rétablissement du culte ; mais Verneilh raconte qu'il reçut le nouveau clergé dans un salon de la préfecture où il monta sur un escabeau d'où il s'adressa à l'évêque et aux prêtres qu'il venait d'installer lui-même sur la base du concordat, puisque vous savez qu'en vertu de ce concordat, les évêques étaient nommés par le gouvernement.

En ce qui concerne l'administration des travaux publics : en Corrèze il déclare qu'il a rétabli la route de Lyon à Bordeaux, fait construire un pont sur la Corrèze à la place d'un pont qui était trop ancien. Il raconte que les habitants de Brive voulaient élever un monument au général Brune, enfant de Brive et futur maréchal. Mais Verneilh s'y opposa en vertu d'une règle, toujours en vigueur, que les monuments publics ne pouvaient être érigés qu'avec l'accord du gouvernement ; il demanda l'avis du gouvernement qui refusa son accord. D'autre part, les problèmes sociaux sont traités très sérieusement par Verneilh : c'est-à-dire la construction de l'hôpital de Tulle, le problème des enfants abandonnés, la création de deux hospices à Brive et à Tulle.

Le département de la Corrèze venait d'être amputé de toute une partie qui avait été donnée à la Dordogne, ce qui avait causé un certain déséquilibre économique ; il s'agissait de rétablir un système fiscal complet en tenant compte de cette amputation. Même problème en ce qui concerne la perception des impôts. La perception des impôts était mise en adjudication chaque année, c'est-à-dire que les percepteurs étaient des sortes de receveurs privés, ce qui était malgré la Révolution, le système de la ferme des impôts de l'Ancien Régime. Verneilh obtint que l'adjudication des impôts se fasse à vie, c'est-à-dire que l'adjudicataire devienne une sorte de fonctionnaire.

Restent les deux problèmes les plus épineux : la police et la conscription. En matière de police, problème des attaques de diligences ; problème posés par les émigrés : comme Fouché, il fit preuve de compréhension et d'indulgence. Pour la conscription, ce fut plus grave particulièrement en Mont-Blanc où sur cinq cents conscrits, cent étaient déserteurs.

En 1804, au moment de l'exécution du duc d'Enghien, Verneilh est rappelé. Toutefois je ne pense pas qu'il y ait un lien entre cette exécution et le rappel de Verneilh. Je crois plutôt que le rappel de Verneilh a été provoqué par les difficultés de la conscription. Par arrêté du 18 Ventôse an XII, Verneilh est rappelé : « Le citoyen Verneilh est appelé à d'autres fonctions ».

Nous avons vu comment on nomme un préfet ; nous voyons comment on le révoque. Si Verneilh n'est resté en fonction que quelques années, d'autres préfets sont restés beaucoup plus longtemps, certains même ont connu tous les régimes, jusqu'à la Monarchie de Juillet, preuve de leur fidélité et de leur savoir-faire.

Lors de son rappel, le Conseil général adresse à Verneilh une délibération en vers :

Bonaparte aux deux hémisphères  
Par ses exploits donne la paix.  
Notre préfet dans nos chaumières  
La fait régner par ses bienfaits.

Mais au fond, la disgrâce n'est que relative car quelques mois plus tard, un arrêté de 8 Floréal an XIII (28 avril 1804) nomme Verneilh directeur des droits réunis de la Mayenne. En fait il n'acceptera pas et il faudra attendre 1809 pour qu'il soit nommé ensuite au Ministère de l'Intérieur.

En 1808, Verneilh tenta de se justifier de vive voix auprès de l'Empereur ; mais intimidé, nous dit son historien, Verneilh ne sut pas retenir l'attention de Napoléon qui passa outre.

Verneilh reprit son métier d'avocat, puis il fut conseiller à la cours d'appel de Limoges.

Verneilh était-il un juriste égaré dans l'administration ? Non pas qu'il fut mauvais préfet et l'on se rend compte par ses mémoires de l'intérêt qu'il portait à cette fonction, et la rédaction des statistiques montre qu'il avait non seulement un talent de plume, mais aussi un talent d'administrateur incontestable.

Je crois cependant à ses qualités de juriste, malgré le caractère antinomique qu'elles peuvent avoir avec les fonctions administratives. Mais il n'a jamais été admis de nouveau dans l'administration préfectorale, bien qu'il l'ait souhaité et qu'il ait reçu des promesses de nomination.

Communication de Monsieur Drago  
Au GRHIN le 6 septembre 1979  
Archives du GRHIN n° 47.

## LA RENAUDIE.

Je tiens d'abord à me présenter. Je suis le docteur Durieux. Je n'habite pas sur les rives du Bandiat, mais je réside, du moins l'été, sur les bords de la Dronne, à Saint-Front-la-Rivière, dans le vieux château Saulnier, après avoir exercé la médecine pendant 43 ans à Laval en Mayenne. Je suis originaire de Thiviers où mon père a été lui aussi médecin, pendant très longtemps – Ce Thiviers, un peu jaloux de Nontron pour n'avoir pas été désigné, en 1790, comme siège de la sous-préfecture !

J'ai, en effet, dans mes archives, datant d'environ 1824, le texte d'une supplique de la 'ville royale de Thiviers' à leurs Altesses Monseigneur le duc et Madame la duchesse d'Angoulême (il s'agit, vous le savez, du fils de Charles X qui avait épousé sa cousine germaine, fille de Louis XVI). Cette supplique commence par cette phrase : « Les habitants de Thiviers viennent implorer votre puissante protection, afin d'obtenir le redressement de l'injustice qui leur a été faite, en haine de l'affection qu'ils avaient toujours manifestée pour vos augustes ancêtres et pour Louis XVI ». Je vous fais grâce de la suite de cette supplique... Mais ne m'en veuillez pas si je suis Thibérien !

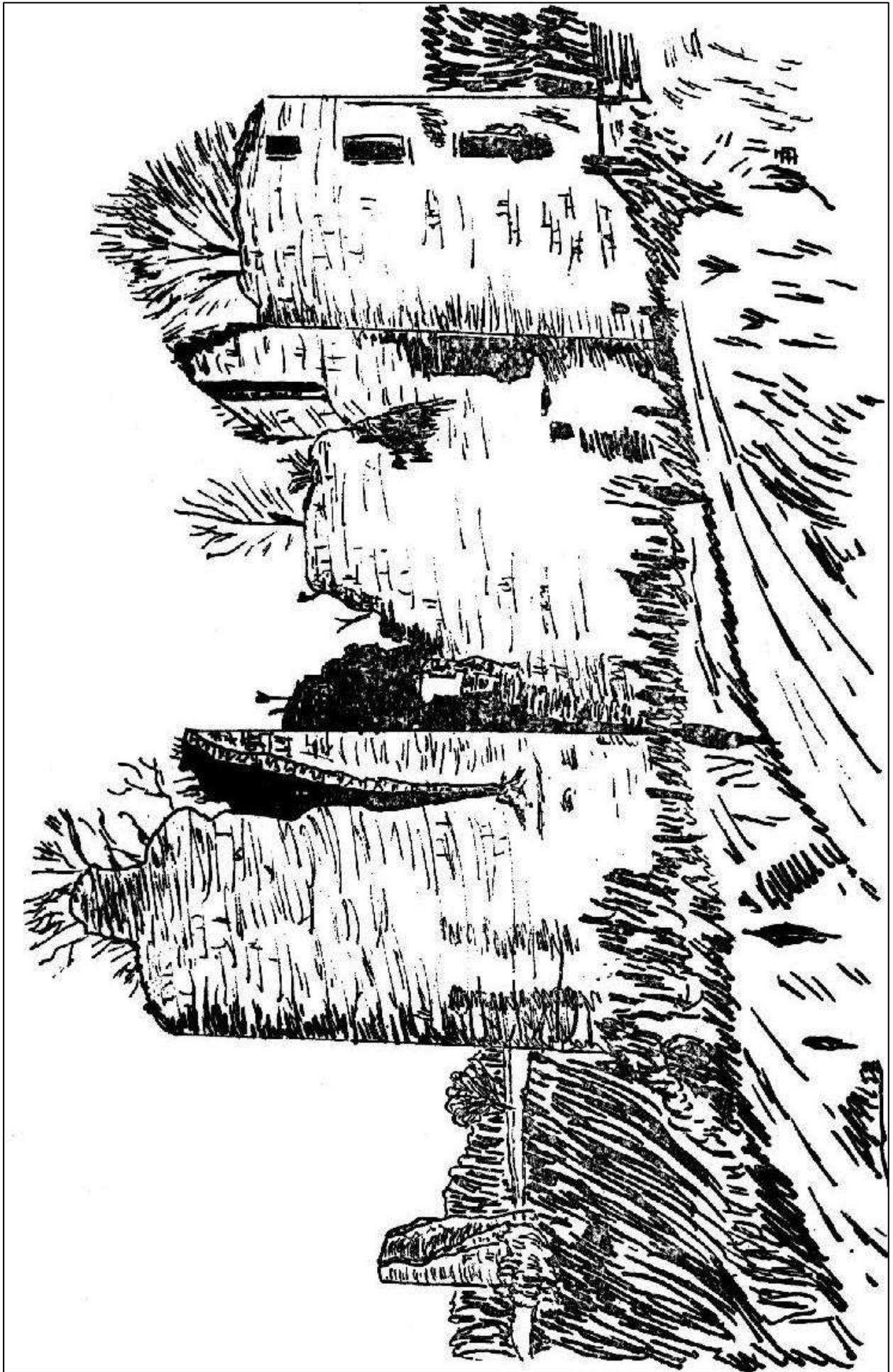
Or donc, aux environs de Saint-Front-la-Rivière, entre Saint-Front et Quinsac, se trouve le château de La Renaudie, château au passé tragique, comme celui de l'Herm, alors qu'il est en Périgord tellement de châteaux pimpants et gais... Je vous avoue que j'ai eu à l'étudier, à la demande du Président de la Société Historique et Archéologique du Périgord. Il s'agit d'un livre qui paraîtra en décembre, chez Fanlac, sous le titre « Portraits Périgourdiens » et qui traitera, en effet, d'une centaine de figures périgourdines, livre illustré d'autant de gravures.

Mais je ne suis pas venu pour lui faire de la publicité !

Avant de vous présenter le château de La Renaudie, que vous connaissez peut-être, il faut se reporter à cette année 1560, qui vit le sombre drame fomenté par le seigneur du lieu : Geoffroy du Barry, seigneur de La Renaudie. Drame connu dans l'Histoire sous le nom de Conjuraison d'Amboise. Nous allons le voir, tout à l'heure, cette conjuration échoua, mais elle fut le prélude de 36 années de guerres et de meurtres, que l'on a appelé « les guerres de Religion ».

Bien sûr, les polémiques entre catholiques et protestants duraient déjà depuis longtemps, puisque c'est en 1520 que Luther, ce moine augustin allemand, le premier de tous, avait été condamné par Rome. Vers 1535, la France, restée dans son ensemble catholique, était déjà 'truffée' de petits noyaux de Luthérianisants, et, à cette même date, Calvin, originaire de Noyon, en Picardie, converti aux idées nouvelles, fut obligé de quitter la France pour Genève et répandit la Réforme dans cette ville.

Toute la seconde partie de 16<sup>e</sup> siècle fut la proie de luttes violentes entre deux religions, lutte qui atteignit son apogée le 24 août 1572, jour de la Saint Barthélemy. Cette tuerie effroyable des protestants épargna de peu le futur roi Henri IV, marié depuis quatre jours seulement avec Marguerite de Valois – La Reine Margot. Elle épargna aussi mon compatriote de Laval, l'illustre chirurgien Ambroise Paré, père de la chirurgie moderne, qui était également protestant. (Vous savez que c'est lui qui innova, le premier, le traitement des hémorragies, en pratiquant des ligatures artérielles, au lieu de l'abominable cautérisation par le fer rouge...)



Enfin, j'ajoute que, quelques années plus tard, en 1577, il y eut aussi des luttes en Dordogne, et c'est à cette époque que la belle église romane de la Cité de Périgueux, fut ruinée par les Huguenots et amputée de ses deux travées occidentales et de son clocher qui était aussi monumental que celui de Saint-Front. C'est Henri IV, dont le plus grand titre de gloire fut de faire une politique de tolérance, qui, le 13 avril 1598, accorda aux Huguenots 'l'Edit de Nantes', celui-ci définissait les droits religieux des Réformés et apportait dans les esprits la paix tant attendue.

Mais revenons à cette année 1560 qui nous intéresse. Le roi de France était, à ce moment là, un jeune roi de 15 ans, fils aîné de Henri II, qui portait le nom de François II. Il régnait, si l'on peut dire ! sous la régence de sa mère, une Italienne ambitieuse et énigmatique : Catherine de Médicis. Celle-ci était dominée par l'influence du parti catholique très puissant, en particulier les Guise, dont les principales figures étaient les deux frères François de Guise et le Cardinal de Lorraine. Ils avaient rendu d'éminents services au royaume et souhaitaient lui en rendre encore, à condition d'y trouver de la gloire pour eux-mêmes ! De plus, ils étaient les propres oncles maternels de la jeune reine Marie Stuart, femme de François II, et tiraient de cette parenté une influence encore plus grande.

Nous avons vu que, du côté huguenot (ente parenthèses, ce mot tiré de l'allemand, veut dire, à l'origine : hommes confédérés, liés par serment), il devient un sobriquet appliqué aux Calvinistes. Donc Calvin, comme nous l'avons dit, résidant à Genève, était devenu véritablement le 'pape' des Religioneux, comme les catholiques les appelaient aussi. Il avait entraîné dans son sillage beaucoup de grandes familles de la noblesse française dont le prince de Condé, qui a même passé pour être l'instigateur de la Conjuration d'Amboise, afin de devenir, pour le moins, roi de France ! Cette noblesse sentait son influence décroître, tandis que la monarchie capétienne, depuis François 1<sup>er</sup> et Henri II allait vers un pouvoir de plus en plus autoritaire.

Le seigneur Du Barry descendait d'une ancienne famille périgourdine ; il avait la réputation d'être un brave et vaillant capitaine, mais aussi d'être quelque peu filou ! Jean du Tillet, greffier du Parlement de Paris, ayant eu l'occasion d'examiner les titres de cette famille du Barry, trouva que le sieur de La Renaudie possédait illicitement un riche bénéfice.

La Renaudie appela de cette décision au parlement de Bourgogne ; dans le courant du procès, il altéra le titre de possession dont on lui avait fait apercevoir le vice... Il fut poursuivi comme faussaire et réussit à s'enfuir à Genève, y embrassa le Calvinisme. Nous ne savons pas si cette conversion était bien sincère ! Il vint ensuite à Lausanne où il se maria avec Wilhelmine de Mouvain, demoiselle de Rognac. Son esprit et sa hardiesse lui avaient acquis beaucoup de crédit parmi les Huguenots. Il était devenu rapidement leur chef et ceux-ci voulaient soustraire le jeune roi François II, qui régnait seulement depuis le 10 juillet de l'année précédente, aux Guise et au parti catholique.

Geoffroy du Barry revint dans sa forteresse périgourdine, en ruines aujourd'hui (il paraît qu'elle fut incendiée après le drame d'Amboise). Malgré tout, elle est encore imposante, surtout lorsqu'elle est dorée par le soleil couchant, dans ce petit vallon perpendiculaire à la Dronne, presque à la limite de la commune de Saint-Front.

Le château commandait un gué, au débouché du vallon, sur la Dronne, au lieu-dit le Sablon, à l'endroit où la route de Villars à Nontron, maintenant avec un pont, bien sûr, coupe la rivière. Vous savez que si l'on remonte la colline qui domine ces lieux, on trouve les restes, toujours très beaux, et en voie de restauration par le club du 'Vieux Manoir', de l'abbaye cistercienne de Boschaud.

Le château de La Renaudie présente la forme d'un vaste quadrilatère, cantonné aux angles de quatre tours encore assez monumentales. La porte principale donnait sur la façade située à l'Est. Elle était protégée par deux petites tours de défense. La façade qui avait vue sur la Dronne, était coupée par une tourelle élevée, servant de donjon. L'ensemble ceinturé par une muraille encore presque intacte. Ce château fut construit dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, il appartenait à cette famille du Barry, qui avait aussi des biens à Champagnac de Belair et également en Bretagne, d'où il semble que la famille était originaire.

L'intérieur de ce château est actuellement envahi par cette végétation exubérante, si aimée des ruines. Il montre une vaste cour carrée et un corps de logis monumental, dont une grande salle avec cheminées béantes, aux piédroits (c'est à dire aux montants) sculptés, et des fenêtres toujours apparentes. On trouve aussi (j'ai eu du mal à la trouver) dans l'angle Nord-Est de la cour, les traces d'une petite chapelle aux voûtes effondrées et dont les retombées d'ogives restent visibles.

Le 18 janvier 1560, le seigneur de La Renaudie, caché sous le nom de 'La Forest', quitta son château au petit trot de sa mule, tandis que son secrétaire et écuyer : maître Labigne, craignant le pire, le suivait d'un air triste et soucieux... Geoffroy du Barry n'avait pas, vous le voyez, une grande escorte ; mais des troupes nombreuses devaient être rassemblées par ses lieutenants de tous les points du royaume, pour attaquer la résidence de la Cour royale, laquelle s'était transportée au château de Blois. Ce rassemblement des conjurés eut lieu sous les murs de Nantes.

Mais la conjuration fut dénoncée par un traître, un avocat du nom de des Avenelles, chez lequel La Renaudie avait pris refuge à Paris, pendant que ses troupes se regroupaient sur les bords de la Loire. Des Avenelles fut intrigué par les allées et venues incessantes d'inconnus qui venaient frapper à sa porte et donnaient un mot de passe d'un air mystérieux... La Renaudie crut apaiser ses appréhensions en le prenant pour confident et en lui révélant tout le complot. Après un premier mouvement d'enthousiasme, des Avenelles ruminant ce complot, sentit grandir en lui l'effroi de ses suites. Le respect de la légalité chez un homme de sa fonction, le risque effroyable de l'entreprise, les dangers qu'il courait lui-même pour avoir abrité Du Barry, tout cela le bouleversa. Il courut chez le secrétaire des Guise qui, sans le laisser souffler, l'envoie à Blois, puis à Amboise. Il faut dire, en effet, que les Guise, François II et sa mère, Catherine de Médicis, dès qu'ils avaient eu vent du complot, avaient quitté Blois, où la Cour résidait, pour se réfugier à Amboise, dont la haute tour, dominant la Loire, pouvait être défendue beaucoup plus facilement.

En attendant l'arrivée de Geoffroy Du Barry, les troupes des conjurés étaient commandées par son lieutenant : le baron de Castelnau-Chalosse. Elles arrivèrent, le 15 mars 1560, au château de Nozay, situé sur la rive droite de la Loire, à deux lieues d'Amboise, où La Renaudie devait les rejoindre, le lendemain, par la forêt de Château-Renault, qui s'étend sur la même rive du fleuve.

Les forces des conjurés se composaient de 500 cavaliers et de 1000 fantassins, tous gens de guerre éprouvés.

Le château d'Amboise où les Guise n'avaient jusque là, rassemblé que cinq ou six cents hommes, devait être attaqué des deux côtés à la fois. Ce plan échoua par la trahison d'un conjuré, Lignères, qui alla le révéler à la Reine-Mère. On était donc au 15 mars, à deux jours seulement du moment fixé pour l'action. Aussitôt le duc de Guise prend d'habiles mesures ; son génie militaire, paralysé par les lâches terreurs de son frère, le cardinal de Lorraine, se réveille en face du danger. Il éloigne, sous d'adroits prétextes, tous les gentilshommes de fidélité douteuse. Il fait battre la forêt et arrêter tous ceux qui y arrivent, et enfin envoie le duc de Nemours à Nozay.

Ce Jacques de Nemours, l'un des plus illustres capitaines de cette époque, était, aux dires de Brantôme : « La Fleur de toute la Chevalerie ». Le matin, avant d'aller à Nozay, il avait pris le

serment du roi de pardonner aux coupables, s'ils se présentaient devant lui respectueusement. Nemours fit connaître à Castelnau-Chalosse et à ses amis, la promesse du roi et engagea sa parole de prince et de gentilhomme qu'elle serait religieusement tenue.

Tous les hôtes de Nozay, pacifiquement mêlés aux soldats et aux gentilshommes du duc, le suivirent à Amboise. Hélas ! malgré les protestations indignées de Nemours, cette longue file de victimes fut jetée dans les cachots au lieu d'être menée au roi.

Les secours commençaient à affluer aux Guise, ils se sentaient maîtres de la position.

Toute la journée du 16 mars fut employée à fouiller la forêt. Quantité de gens y furent cernés, massacrés en cas de résistance, ou amenés à Amboise, où on les pendit aussitôt, aux créneaux, sans même les interroger.

La Renaudie se retrouva presque seul dans la forêt de Château-Renault, le matin du 18 mars 1560. Il fut reconnu par un de ses cousins, Pardaillan, qui commandait une petite troupe de cavaliers choisis. Ce dernier aperçoit trois hommes portant les armes, parti de blanc et de noir, signe de ralliement des conjurés. Pardaillant court à bride abattue sur le conspirateur et lui tire à bout portant, un coup de pistolet. L'arme ne fait pas feu. La Renaudie réplique par un furieux coup d'épée qui démonte et tue son adversaire. Mais le valet de Pardaillan met pied à terre, et passant derrière le chef huguenot, lui tire dans les reins un coup d'arquebuse. La Renaudie roule à terre ; bien que renversé, il a encore la force de plonger son épée dans le corps de ce dernier et tombe mort à côté de ses deux victimes. Le cadavre du chef de la conspiration fut aussitôt porté à Amboise et attaché à un poteau sur le pont de la Loire, avec cette inscription « La Renaudie, dit La Forest, chef des rebelles ». Il fut ensuite mis en quatre quartiers et sa tête, fichée sur une lance, fut clouée à la porte d'Amboise.

Le lieutenant de La Renaudie, Castelnau-Chalosse, ne fut pas, non plus, épargné. Rien ne put fléchir les Guise qui voulaient un grand exemple. Le jeune roi et sa mère implorèrent en vain sa grâce. Il fut exécuté sur un échafaud dans la cour du château.

Tous moururent avec une stoïque fermeté. Un des conjurés, Villemongis, s'écria, en élevant vers le ciel ses mains trempées dans le sang de ses compagnons : « Dieu juste, voilà le sang de tes enfants. Tu en feras vengeance. » le nombre des victimes fut considérable et les supplices dépassèrent de beaucoup les limites d'une juste répression.

Le roi et ses jeunes frères, son épouse, Marie Stuart, âgée de 18 ans, la Reine-Mère Catherine de Médicis, assistèrent à cet horrible spectacle du haut de la tour d'Amboise « pour donner, raconte le chroniqueur, quelque passe-temps aux dames que l'on voyait s'ennuyer d'être si longtemps retenues à Amboise. » !

Le roi François II mourut cette même année 1560, non de mort violente, comme il était coutume à cette époque, mais de maladie. (Ces derniers Valois étaient certainement de santé médiocre : son frère et successeur : Charles IX, mourra aussi très jeune à 24 ans).

Marie Stuart retourna en Ecosse, dont elle était également reine. Vingt-sept ans après, retour tragique de l'Histoire, conduite au bourreau sur les ordres de sa cousine Elisabeth d'Angleterre, elle eut, peut-être, en mettant la tête sur le billot, dans un dernier éclair de conscience, le souvenir de ce drame d'Amboise...

J'ajoute, entre parenthèses, que si vous allez à l'abbaye de Westminster, vous verrez, dans une chapelle latérale, les gisants d'Elisabeth et de Marie Stuart, reposant face à face pour l'éternité.

Telle fut la triste fin de cette conjuration d'Amboise, et la mort dramatique d'un homme peu glorieux, sans doute, mais célèbre dans l'Histoire : le Périgourdin Geoffroy du Barry ; seigneur de La Renaudie.

Si vous visitez le château de La Renaudie, vous vous rappellerez ce drame qui a commencé là. Cette longue et triste période que la France a traversée, pour des raisons religieuses, mais aussi politiques...

Il a fallu toute l'intelligence du bon roi Henri IV pour ramener en France l'apaisement (religieux) et la paix (civile).

Docteur G. Durieux  
Communication au GRHIN  
Le 8 novembre 1979  
Archives du GRHIN n° 49.

## DISPARITION DES RUINES DU CHÂTEAU-FORT DE NONTRON.

Depuis les origines, le sort de l'église Saint-Etienne est resté intimement lié à celui du château-fort de Nontron, ce qui fait qu'étudier la disparition des ruines de l'église, c'est également connaître celle du château-fort.

L'église Saint-Etienne, désaffectée pendant la Révolution, ou livrée au culte de la Raison, ne reprit pas de service après le concordat de 1804 ; les tiraillements entre les partisans de Saint-Etienne et ceux de Notre-Dame, chacun prêchant pour son saint, furent finalement tranchés en faveur de Notre-Dame.

On commençait en 1814 à démolir la vénérable Grande Eglise quand les événements politiques firent surseoir à cette opération. En 1817, on fit adjudication des vieux ormeaux qui l'entouraient, pour planter à leur place, de jeunes arbres en lignes régulières. Et le 18 mars 1825, on consentit à ce que le sieur Larivière jouisse d'un petit carré de la place de la Grande Eglise dans le milieu duquel est planté un tilleul, à charge que le susnommé donne annuellement deux labours aux arbres de cette place. L'idée de la démolition fut reprise en 1820.

Le 27 janvier 1820, le Conseil municipal se réunit pour délibérer au sujet de la démolition projetée de l'église Saint-Etienne et le réemploi des matériaux pour la clôture du nouveau cimetière, le cimetière actuel qui remplace celui de Saint-Mathurin.

Etat de délabrement, impuissance de la rétablir sans l'abattre entièrement, inutilité absolue pour le service du culte auquel elle n'a été employée depuis très longtemps et graves inconvénients qui pourraient résulter pour la sûreté publique de la laisser subsister, unanimement d'avis que cet édifice soit démoli.

Le projet fut accepté à l'unanimité, suivi des signatures du maire Boyer et de ses adjoints : Couvrat, Desvergnès, Bellerie, Tamagnon, Puyrigard, du Boffrand, Feuillade, Lastère, Lapouge, Verneuil, Pastoureau.

L'entrepreneur chargé de la démolition avait comme nom Merle ; il devait être payé par la récupération et la vente des matériaux utilisables, tels les tuiles et le tiers de la charpente, les deux autres tiers revenant à la caisse communale (délibération du 30 avril).

Les travaux ne furent pas entrepris immédiatement puisqu'en 1822, le dessinateur Delanove prend de l'ensemble, église et château-fort, côté Est, une lithographie datée que l'on trouve dans « La Guyenne historique et monumentale », le même paysage que de Verneilh redessine de chic en 1886, avec quelques enjolivures et que l'on trouve dans « Le Périgord Romantique ». M Vieillemard a dessiné le côté Ouest de l'enceinte à une date indéterminée, mais son dessin correspond exactement à celui de Delanove. Sur la reproduction en carte postale de Lapeyronnie, l'éditeur a inscrit 'd'après une gravure d'avant 1789'. Serait-ce exact ?

Que voyons-nous du château-fort à cette époque ? De Verneilh, faisant une promenade archéologique en 1866, évoque sur les lieux le paysage que l'on voyait quarante ans auparavant, c'est-à-dire en 1826. Il écrit : « *Le château-fort, défendu par une double enceinte de remparts et de tours carrées à contre-forts plats, comprenait encore en 1826 son donjon qui s'élevait à 50 ou 80 pieds (25 m environ), deux ou trois tours carrées de l'enceinte à peu près intactes et l'église Saint-*

*Etienne presque entièrement conservée* ». Il ajoute : « *Les matériaux provenant de la destruction serviront à bâtir la façade de l'Hôtel de Ville sous la Restauration* », donc avant 1830.

L'architecte Blanchard employa les 'carrelages' pour le parement extérieur de l'édifice de la mairie, mais la quantité fut insuffisante et il dut demander un crédit supplémentaire pour terminer avec des pierres neuves. Les pierres de tout venant ayant dû servir, comme prévu, à la clôture du cimetière.

Sur l'emplacement de Saint-Etienne, on construisit, entre 1830 et 1835, à quelques mètres en retrait du bord du plateau, l'école communale, bâtiment rectangulaire peu élevé, avec deux ailes perpendiculaires, coiffé de tuiles creuses à l'allure méridionale, qui est dessinée sur la vue aquarelle de Nontron, suspendue dans la salle du Conseil de la mairie. Cette vue n'est pas datée. Je la fixerais volontiers vers 1840. Mme Grangie possède une vue panoramique de ce même côté de Nontron, faite de la réunion de plusieurs photos prises vers 1870, qui est identique.

En 1877, pour construire des bâtiments annexes à l'école, des latrines, à l'angle Sud-Est de l'école, on mit à jour, dit Mme de Monneron, des souterrains avec des escaliers y descendant que l'on s'empressa de recouvrir.

S'il ne reste plus rien de l'église à cette époque, que restait-il encore du château-fort ? De Verneilh en fait mélancoliquement l'inventaire en 1866 : « *Des soubassements du donjon encore visibles, en moellons de granit interrompus par des cordons sans saillie de pierres calcaires, et des tours grossièrement appareillées dont la construction est d'une qualité inférieure aux débris de l'enceinte romane* ». Il faisait remonter au 13<sup>e</sup> siècle les débris de ce donjon qui avait remplacé celui brûlé par Richard Cœur de Lion.

Ce qui va amener l'écrasement total de ces pauvres restes, c'est la construction de la Gare, située cependant sur la colline opposée à l'Ouest.

On sait que de 1875 à 1883, de grands travaux d'aménagement général dotèrent Nontron d'une gare de chemin de fer que la Compagnie des Chemins de Fer des Charentes réalisa au prix de deux viaducs importants sur le Bandiat. Mais il restait à créer une voie d'accès commode de l'agglomération à cette gare ; le projet final qui fut accepté après de longues discussions, en 1882, consistait en la création d'une route et d'un pont-viaduc enjambant la ville basse, partant à hauteur de la maison Escoublon de la place de la Grande-Eglise, à travers les jardins qui ceignent le flanc du coteau, diminuant ainsi le trajet de la ville haute vers la gare, cette ville haute qui a déjà obtenu priorité de son église Notre-Dame sur la défunte Saint-Etienne.

L'amorce du côté de la Grand-rue et le chemin qui mène au viaduc sont construits sur les anciens remparts du Fort qui s'écroulent tous les jours. Il faut reconstruire complètement ces murs longs d'environ 160 m et d'une hauteur moyenne, avec les fondements, de 7 m.

Le pont est construit, sous la direction de M. Valois, conducteur des Ponts-et-Chaussées, par les entrepreneurs Taillebourg et Buisson en 1883. Naturellement, les frais s'élèveront bien au-delà de l'estimation première.

La Grand-rue qui y mène est prolongée et élargie au détriment de la partie Ouest du Château-fort.

Est-ce à ce moment que l'on fait disparaître toute trace du grand donjon carré, merveilleux souvenir du 12<sup>e</sup> siècle, dessiné par Vieillemard ? Des entrées de souterrains sont comblées et dissimulées sous le macadam.

Mme de Prévost possède des photos des travaux avancés.

Vers 1900, l'école communale est surélevée, sur son aile Est de deux étages, avec une avancée jusqu'à l'aplomb de la vallée, défigurant ainsi le site, et, au mépris de la solidité des fondations. Elle recouvre à peu près ainsi l'emplacement de Saint-Etienne. C'est alors que l'on

dissimule sous du ciment le départ de l'escalier à vis souterrain conduisant vraisemblablement à la crypte de l'Eglise, dont les croquis de MM Truffier et Chaperon font foi, dessinés de mémoire, vers 1950, souvenirs de 1898-1900.

A la même époque, les restes du château qui avaient été décrits par Verneilh en 1866 sont nivelés pour construire ou reconstruire les murs de soutènement de la place appelée maintenant Paul Bert et le mur donnant sur la rue de Périgueux. Il ne resta que la tour Est du pont-levis. On en refit la partie supérieure avec de faux mâchicoulis et l'on inscrivit la date 1900 au fronton. C'est cette tour qui va servir de bibliothèque municipale. Certainement, elle recèle dans son sous-sol inaccessible, des logements de garnison.

Le croquis de M Chaperon indique le départ d'un escalier placé dans l'église Saint-Étienne vers le chevet. Il descendait à la crypte ou église souterraine. De nombreux souterrains pouvaient aussi communiquer avec cette crypte. M de Saint-Sernin tenait d'un de ses aïeux que pendant la Révolution, les fidèles passaient par les caves du château et par un souterrain pour aller se réunir dans la crypte.

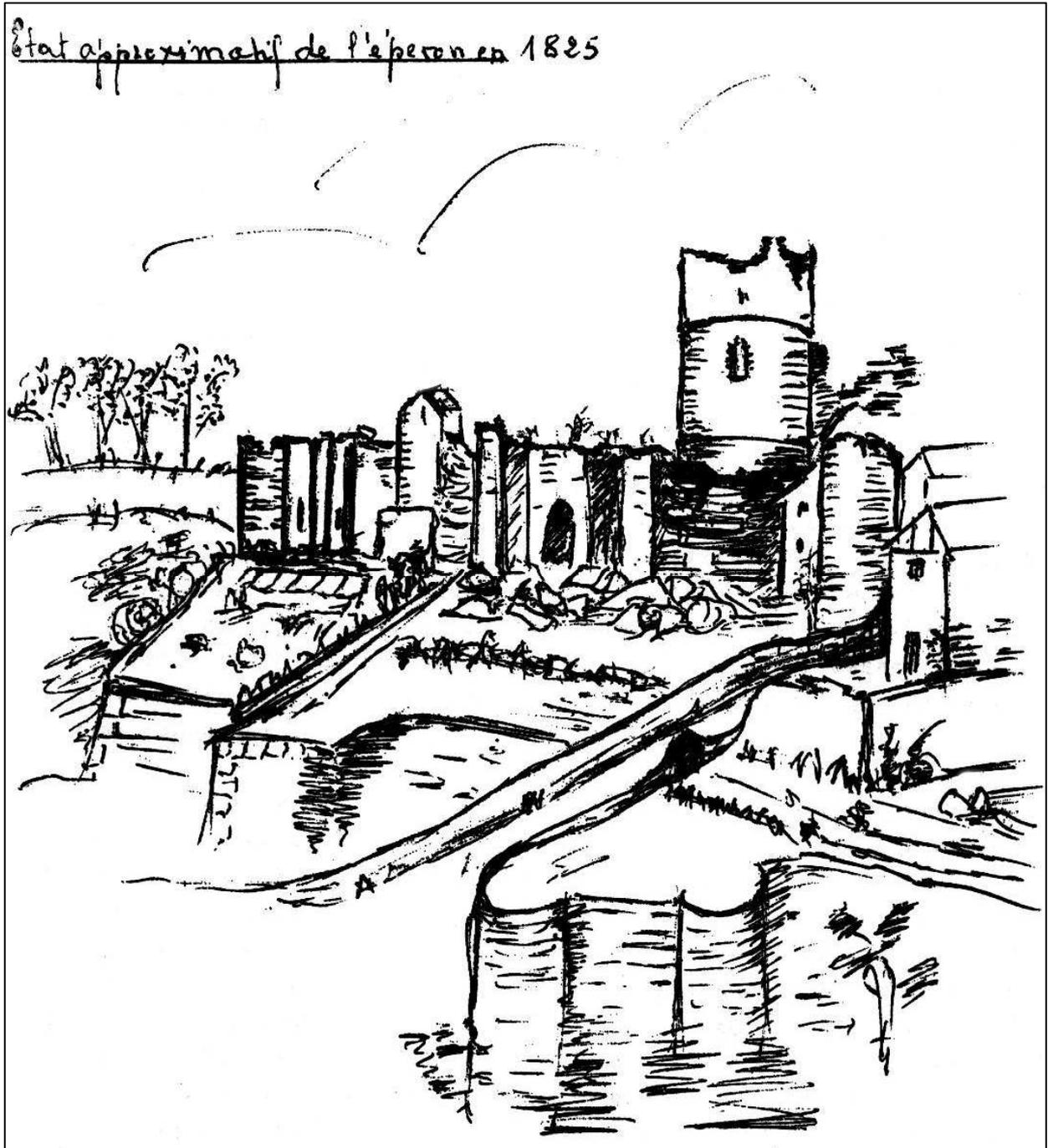
L'intérêt de cette église aux substructures si anciennes et si originales me paraît immense. La gravure Vieillelard semble dessiner une abside ronde originale à l'ouest, fait rare et caractéristique de l'époque pré-romane. La crypte serait sans doute carolingienne. Dans le dernier bulletin B.S.P. de 1977, Jean Secret dit que la plupart des cathédrales élevées du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, à l'instar de l'ancienne cathédrale de Périgueux, étaient consacrées à Saint-Étienne.

Les diverses entrées des souterrains se trouveraient :

- Jardin Lagarde.
- Château de Monneron.
- Maison Robert.
- Maison Giry.
- Maison Pirat.

Dans le 'Périgord Romantique', J. Secret fait allusion (page 29) à un dessin à la plume réalisé vers 1840 et donnant l'ensemble du château vu de l'Ouest.

Madame Battut  
Communication au GRHIN  
Le 7 septembre 1978  
Archives du GRHIN n° 17.



## LA CAISSE D'ÉPARGNE DE NONTRON.

Les caisses d'épargne furent fondées par le baron Benjamin Delessert. Les premières furent ouvertes à Paris en 1818. Sur un rapport à Napoléon III en 1863, Nontron figure avec le n° 275. (autorisation du 10 mai 1839, ouverture le 5 janvier 1840). Il y eut une souscription pour cette fondation.

### Fonctionnement.

Sur un procès verbal de séance du 7 décembre 1850, on peut lire que le nouveau caissier, nommé M Tribaut versera un cautionnement de 500 F (abaissé à 300 F le 3 janvier 1853), qu'il recevra les dépôts chaque dimanche de 1 h à 2 h de l'après-midi, en présence d'un membre du Conseil d'administration.

La commune fournit le local, le bois de chauffage, l'éclairage et une indemnité de 100 F au trésorier.

### Importance en 1863.

Dordogne	1 déposant pour 125 habitants.
Ardennes	1 déposant pour 26 habitants.
Ariège	1 déposant pour 284 habitants.

### Moyenne de dépôt par livret :

Vaucluse	Dordogne	Seine
483,63 F	271,76 F	197,56 F

Dans l'ordre, en Dordogne : l'ensemble des fonds

1838	1840	1840	1854	1858
Bergerac	Nontron	Périgueux	Ribérac	Sarlat
4500,00	2546,72	15 953,60	2804,06	184,00

pas de succursales.

Pour une population de 501 687 habitants, le total des versements en Dordogne est de 463 626,70 pour 3 476 livrets répartis de la façon suivante, pour les livrets pris en 1863 :

Caisses	Ouvriers	Domestiques	Employés	Militaires et marins
Livrets	348	186	54	10
Crédit	61 849,20	25 727,00	10 035,00	2510,00

Caisses	Mineurs	Professions diverses	Société mutuelles
Livrets	429	118	1
Crédit	14 295,00	23 805,00	20,00

## Quelques étapes.

### Année 1851 (séance du 18 juin 1852)

Recettes		Dépenses	
Rente 5%	131,40	Traitement caissier	100
Intérêts	35,55	Frais de bureau	<u>30</u>
Bonifications			130
Présumées	<u>50,00</u>		
	216,95		
Excédent 86,95 F.			

La Caisse d'épargne donne l'exemple de l'économie. Le registre des délibérations ouvert à sa fondation s'est terminé le 6 décembre 1977.

### Année 1852 (séance du 18 juin 1853)

Recettes		Dépenses	
Rente 4%	131,00	Pertes sur rentes	128,94
Bonifications	<u>80,00</u>	Achat livres imposés	
	211,00	Par loi du 15/04/52	125
		Traitement caissier	200
		Frais de bureau	<u>25</u>
			478,94

Pour le déficit de 267, 94 F, on cherche des subventions. En 1856, on abaisse le taux des intérêts de 3,75 à 3,50 %.

Peu de choses sur le registre à ce moment là.

Pour 1862, à la date de 2 mars, on trouve une page blanche.

### Année 1870

Proposition d'une succursale à Thiviers.

Arguments : éloignement, centre populeux, commerçants, gare.

Demande d'une subvention pour couvrir : 200 F pour le caissier de Nontron, 400 F pour celui de Thiviers et 100 F pour les frais.

### Le 6 janvier 1873 :

Monsieur Pécon Laugerie, maire, donne un avis favorable à la loi élevant le montant des dépôts à 3000 F. On pense toucher la clientèle des petits capitalistes et des propriétaires ruraux.

### Jusqu'au 23 juin 1892,

On trouve des augmentations du traitement du caissier, 400 F en 1877, 600 F en 1881 (Le caissier M Feyfant ayant fait progresser la caisse : 17 806,29 en 1854, 345 515,50 en 1881), 1200 F en 1887.

A partir de 1881, le Conseil prend en charge 200 F pour alléger les charges de la mairie.

La Caisse d'épargne de Nontron adhère à l'association des Caisses d'épargne de France (cotisation 20 F).

En 1891, les intérêts servis passent de 3,50 à 3,25 %.

Le 23 juin 1892 :

Réponse aux observations de l'Inspecteur des Finances (prix des livrets des nouveaux déposants, argent au domicile du caissier, calcul inexact des intérêts).

- pas d'intérêt au-dessus de 2000 F,
- gratification de 100 F au caissier.

### **Le 9 juin 1893 : (M Picaud maire).**

Quant au rattachement de la Caisse d'épargne au ministère des Finances, (jusque là Commerce), le Conseil décide le maintien du statu quo car le ministère de Commerce s'est acquitté de sa tâche d'une façon « paternelle, sans rudesse, sans excès de sévérité et avec toute la bienveillance possible. »

### **En 1895 :**

Election de 8 présidents ou directeurs appelés à siéger à la commission supérieure (loi du 20 juillet 1895).

### **Le 29 janvier 1897 :**

Le Conseil répond à une lettre du ministre du Commerce, de l'Industrie et des PTT signalant des irrégularités à la Caisse d'épargne.

Il émet des vœux pour ne rien changer : limite restant à 1500 F par an, 1/5 du boni annuel réservé pour faire face à des pertes imprévues plutôt que distribué à des œuvres.

### **Achat d'un immeuble.**

Il avait été décidé le 29 janvier 1897.

Le 13 avril, M Picaud, M de Goursac et M Boulestin sont désignés pour prospection.

Le 10 juillet, ils demandent au ministre, l'autorisation d'achat de deux immeubles contigus place de l'Hôtel de Ville :

N° 8 et 110	1 <sup>er</sup> 18 000 F actes en main.
	2 <sup>ème</sup> 13 500 F plus frais.

Le ministre trouve la dépense exagérée (31 000 F + 4 500 F pour réparations). On passe outre car le deuxième immeuble sera un immeuble de rapport.

Pour le deuxième immeuble, les héritiers Chabaneau s'engageront à ce que la Caisse d'épargne ne soit pas troublée par d'éventuelles réclamations des mineurs.

Les immeubles acquis, il y a un devis de 850 F pour les réparations à la Caisse d'épargne et 200 F pour le logement du caissier.

### **En 1898**

Le caissier Monsieur Feyfant (83 ans) part. le Conseil lui vote une pension de retraite de 500 F par an.

Les appointements du nouveau caissier, Monsieur Escousseau, seront de 900 F par an, plus le logement.

### **Jusqu'en 1920**

Peu de renseignements à part des élections à la commission supérieure, des réparations, une diminution de loyer de M Boireaud et une indication d'un loyer de 600 F pour restaurant.

### **Le 28 octobre 1920**

Le caissier est autorisé à retirer son cautionnement et à adhérer à 'l'Union Nationale de Cautionnement Mutuel'.

### **Le 13 mars 1921**

Ouverture de la Caisse le samedi de 1 h à 3 h.

On donne 5 F à l'administrateur présent.

Le caissier quitte son emploi aux finances pour s'occuper uniquement de la Caisse d'Epargne ; nouveau traitement 5 500 F plus logement évalué à 500 F.

On décide l'emploi du boni aux œuvres sociales des H B M.

### **Le 20 janvier 1924**

Ouverture d'une succursale à Thiviers. Elle sera gérée par Périgueux et non par Nontron comme envisagé.

### **Le 30 novembre 1924**

Prêt de 30 000 F à H B M (M Duvoisin rapporteur). Option sur le terrain Pré des Pères.

### **En 1930**

Pour le traitement du caissier, application d'un barème national. 15 000 F par an à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1930, un rappel de 600 F plus 1000 F d'indemnité de vie chère en 1929.

### **Le 29 juin 1932**

Toujours des élections à la Commission supérieure, ouverture les jours de foire. Les administrateurs toucheront 10 F au lieu de 5.

On décide de refaire un mur mitoyen, la réfection des volets et la devanture du bureau. On renouvelle le bail de M Bellier (2100 F en 1923, 3000 F en 1932).

### **En 1933**

Pour sauvegarde du prêt de 30 000 F, on demande la dissolution de la société H B M. (habitations à bon marché)

### **En 1934**

Pour la première fois depuis 1852, on trouve des chiffres dans l'approbation des comptes de 1933. (3 565 livrets).

846 versements	1 431 918,00 F
882 remboursements	<u>1 422 967,71 F</u>
Excédent	8 950,29 F
Solde au 31/12/33	10 328 416, 08 F
Solde au 31/12/32	<u>9 996 081, 00 F</u>
En plus	332 335,08 F

Dans la même séance, on décide de refaire la 'devante' du magasin loué à M Bellier et de restaurer une salle de séances.

**En 1937**

Une assurance contre le vol jugée utile pour le peu d'argent conservé.  
Le caissier, M Escousseau, est assimilé aux 'permanents'.  
Conditions de la loi, plus de 5000 livrets, 10 millions  
Nontron 3500 livrets, 11 millions.

**En 1938**

Nouveau caissier M Foucaud.

16 000 F de caution ou adhésion au cautionnement mutuel. M Escousseau devient contrôleur.

Depuis 1934, on note chaque année un excédent des remboursements. Malgré cela, la fortune personnelle de la Caisse d'Épargne passe de 377 890,11 en 1935 à 425 199,18 en 1936 à 474 939,64 en 1937 et à 509 128,15 en 1938, moment où le Conseil décide l'achat du bois des Cheyroux (76 ha pour 85 000 F plus frais).

1928 voit aussi le départ à la retraite avec 16 500 F par an après 40 ans de fonction de M Escousseau, l'autorisation de chasse dans les Cheyroux à la société de chasse, une subvention de 1000 F au bureau de bienfaisance (colonies de vacances) et un prêt de 136 500 F à 4% à la ville de Nontron (chemins vicinaux, électrification des écarts, frais du plan d'alignement).

**Le 26 août 1939**

Se décident, une assurance contre le vol et l'incendie pour les Cheyroux, la nomination d'un remplaçant éventuel.

En cas de mobilisation, M Escousseau reprendrait ses fonctions.

Madame Lafarge  
Communication au GRHIN le 3 mai 1979  
Archives du GRHIN n° 41.

## SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

**NUMÉRO -1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981**

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : Vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : La société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : Solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

**NUMÉRO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale**

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyriseau
- Joseph de Verneilh-Puyriseau - Félix de Verneilh-Puyriseau - Jules de Verneilh-Puyriseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

**NUMÉRO 1 – 1981**

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 2 – 1981**

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

**NUMÉRO 3 – 1982**

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Bourdiol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 4 – 1983**

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massevy*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

**NUMÉRO 5 – 1984**

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyriseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

**NUMÉRO 6 – 1985**

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

**NUMÉRO 7 – 1986**

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 8 – 1987**

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

**NUMÉRO 9 – 1987**

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

**NUMÉRO 10 – SPÉCIAL BICENTENAIRE – 1989**

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- État civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

**NUMÉRO 11 – 1990**

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

**NUMÉRO 12 – 1991**

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carens*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carens*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

**NUMÉRO 13 – 1997**

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Jumilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

**NUMÉRO 14 – 1998**

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

**NUMÉRO 15 – 1999**

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges Marbeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Masseur*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

**NUMÉRO 16 – 2000**

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

**NUMÉRO 17 – 2001**

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Masseur*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Église et de L'État (1880-1910) : *Odette Plazer*

**NUMÉRO 18 – 2002**

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieurs de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

**NUMÉRO 19 – SPÉCIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003**

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3<sup>ème</sup> millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

**NUMÉRO 20 – 2004**

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois ( 1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup>. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Étude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

**NUMERO 21 – 2005**

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17<sup>e</sup> siècle.      2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005**

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

**NUMERO 22 – 2006**

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

**NUMÉRO 22 bis – 2006**

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMÉRO 23 – 2007**

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LHERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

**NUMÉRO 24 – 2008**

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

**NUMÉRO 25 – 2009**

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

**NUMÉRO 26 – 2010**

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

**NUMÉRO 27 – 2011**

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMÉRO 28 – 2012**

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 1 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 2 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

**NUMÉRO 28 bis - Tome 3 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

**NUMÉRO 29 – 2013**

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuil*
- Bourdeilles X<sup>IV</sup> siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

**NUMÉRO 29 bis - 2013**

- Naissance des associations à Nontron : *Dominique Poupeau*

**NUMÉRO 30 - 2014**

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuil - Francis Gérard*
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
- La vie quotidienne au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

**NUMÉRO 30 bis - 2014**

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

**NUMÉROS SPÉCIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine **Brugière****

- **1** : Le canton de Nontron ;
- **2** : Le canton de Mareuil ;
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
- **4** : Le canton de Verteillac ;
- **5** : Le canton de Champagnac.
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

**NUMÉRO 31 - 2015**

- Destins de femmes en Périgord Vert : *Francis Gérard*
- Les mottes castrales : *Jacques Jarry, Francis Gérard*
- Les quatre dynasties des seigneurs de Varaignes : *Jean-Marc Warembourg*
- L'histoire de l'orgue de Marin Carouge : *Henri Aristizabal*
- Jean Lapeyre Mensignac : *Collectif*

**NUMÉRO 31 bis - 2015**

- L'Ancienne industrie du fer en Nontronnais (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.) : *Madame Clavaud*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- La fabrication des canons de Marine dans les forges du Nontronnais. *Pierre Blanc*
- Blanchard de Sainte-Catherine, maître de forge à la Chapelle-Saint-Robert. *Jean Maudet*

**NUMÉRO 31 ter - 2016**

- Les Associations à Nontron de 1900 à la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale : *Dominique Poupeau*

**NUMÉRO 32 - 2016**

- L'architecte Catoire, ses mystères, son œuvre. *Nelly Buisson*
- La poste en Nontronnais des origines à 1900, à travers les marques postales. *Josette Chaperon-Gay*
- Le Moyen Âge à table. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Histoire du « Claud » à Saint-Martial-de-Valette (1581-2016). *Marie-José Baglione*
- L'agriculture en Dordogne pendant la première guerre mondiale. *Jean-Pierre Rudeaux*

**NUMÉRO 32 bis - 2017**

- Hommage à Louis Le Cam.

**NUMÉRO 33 - 2017**

- Histoire du soldat Laugerie, parcours militaire d'un enfant du Nontronnais. *Josette Chaperon-Gay*
- Le cinéaste Louis Delluc (1890-1924) - Homme de lettres oublié. *Gilles Delluc*

- Deux crimes en Nontronnais (1812-1826). La justice en ce temps-là. *François Reix*
- Le costume au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les églises à coupoles. *Serge Larüë de Charlus*

**Commande d'anciennes Chroniques** : Commande des numéros :

N <sup>os</sup> -1 à 16	10 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 17 à 34	15 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> spéciaux, Brugière	20 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> bis	15 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 28 bis t1 t2 t3	25 €	X .....	=	€
N <sup>os</sup> 29 bis et 31 ter	10 €	X .....	=	€
N° 30 bis	6 €	X .....	=	€
Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €) ....				= €
				€
Total : .....				€

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à      GÉRARD Francis  
 Bernardières  
 24340 CHAMPEAUX  
 frgerard24@orange.fr

NB : les Chroniques ordinaires (n° -1 à 34) sont disponibles en mode PDF.

- gratuitement pour les membres du GRHIN

- au prix de 5 € l'exemplaire pour les non adhérents.

Les demander à l'adresse ci-dessus.

**Bulletin d'adhésion au GRHIN**

Mme, M., Mlle, M. et Mme

prénom :

Adresse :

Désirez-vous

Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :

Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.

Cotisation simple : (35 €)

Cotisation en coupè : (40 €)<sup>1</sup>

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau  
 Le Puy de Fleury  
 24300 NONTRON

1 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques de l'année.